



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
22

Séance du 17 avril 2026

Objet

Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

Annule et remplace la
délibération n°2026-15
suite à une erreur
matérielle

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Monsieur Hairault, Madame Gancel, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës, et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Marie Salitra, pouvoir donné à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Tahir Thiam
Madame Stéphanie Brault-Pitaud
Monsieur Yannick Vignaud

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	15
-------------	----

Présents	11
----------	----

Votants	12
---------	----

Vote

Pour	12
------	----

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2026-15 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a eu lieu au Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires 2026 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des budgets annexes du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de l'Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Charmilles.

Le débat sur les orientations préparatoires à l'élaboration des budgets, la structuration des effectifs, la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels de la collectivité s'est tenu avec pour base de discussion un rapport présentant les éléments suivants :

Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- L'environnement local d'un point de vue social
- La Loi de Finances pour 2026 : entre loi spéciale et 49-3
- Le projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026

Les budgets du CCAS de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La trésorerie
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF)
- L'investissement

Les perspectives budgétaires du CCAS, du SAAD et de l'EHPAD

- Les projets et orientations du CCAS et du SAAD
- Les projets et orientations de l'EHPAD
- Les orientations budgétaires
 - En fonctionnement
 - En Investissement

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 à D. 2312-3,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 et de la tenue d'un débat sur lesdites orientations budgétaires.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Centre Communal d'Action Sociale de REDON

Orientations Budgétaires

Rapport 2026

SOMMAIRE

Préambule	2
I) Le contexte macroéconomique	5
I-1 Les perspectives économiques	5
I-2 L'environnement local d'un point de vue social	10
I-3 La Loi de Finances pour 2026 : entre loi spécial et 49-3	17
I-4 Le projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026 : PLFSS	22
II) Les budgets du CCAS de Redon : la situation actuelle	25
II-1 La dette	25
II-2 La trésorerie	27
II-3 Les ressources humaines	28
II-4 Les dépenses et recettes de fonctionnement	32
II-5 La capacité d'autofinancement (CAF)	49
II-6 L'investissement	51
III) Les perspectives budgétaires du CCAS, du SAAD et de l'EHPAD	52
III-1 Les projets et orientations du CCAS et du SAAD	52
III-2 Les projets et orientations de l'EHPAD	57
III-3 Les orientations budgétaires	64
Sources documentaires	75

PRÉAMBULE

➤ **Le cadre juridique**

Le budget d'une collectivité locale est défini comme l'acte juridique qui autorise et prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité sur une année civile.

Dans les faits, il s'agit avant tout d'une traduction des choix politiques de l'institution.

L'adoption du budget est précédée du Débat d'Orientations Budgétaires, instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à partir d'un rapport présenté par l'exécutif (articles L.2312-1 et R.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République) a modifié les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

➤ **Les objectifs du DOB**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

➤ **Le caractère obligatoire, le délai et le contenu**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté par la Ville de Redon depuis le 1^{er} janvier 2023, prévoit un délai de 10 semaines pour le DOB avant le vote du budget au lieu de deux mois auparavant - article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nota : En raison du renouvellement des conseillers municipaux en mars 2026, le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 du CCAS de Redon aura lieu le vendredi 17 avril 2026 et le vote du budget principal du CCAS est prévu cette année le mercredi 29 avril 2026.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des

régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) sur :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- Les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation :

- de la structure des effectifs,
- des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- de la durée effective du travail dans la commune.

Il présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Par ailleurs, depuis 2018, l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

En ce qui concerne **les Centres Communaux d'Action Sociale**, le Code de l'Action Sociale et des Familles ne reprend pas le formalisme relatif au contenu du rapport sur les orientations budgétaires prévu au CGCT. Toutefois, par souci de **transparence et de qualité des échanges démocratiques**, il est proposé un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Redon.

➤ **La délibération et le compte-rendu de séance**

Ce débat se tient au vu du présent rapport. Il est pris acte du débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre.

➤ **Mise en ligne par les collectivités des documents d'informations budgétaires et financières**

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, il prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- la gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- leur bonne conservation et leur intégrité.

Le rapport adressé au Conseil d'Administration du CCAS à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la Ville de Redon (www.redon.fr), après l'adoption par le Conseil d'Administration de la délibération à laquelle il se rapporte.

1) Le contexte macroéconomique

NOTA : extraits du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026 de la Ville de Redon. Ne sont repris ci-après que les éléments ayant un effet direct sur les orientations budgétaires du CCAS. Pour accéder à l'intégralité du ROB se référer au document en ligne (www.redon.fr).

De plus, ce chapitre a été rédigé avant le conflit international survenu dans le golfe arabo-persique début mars 2026 avec la guerre. Les répercussions de cet évènement aux échelles mondiale, européenne et française tant sur les niveaux attendus de croissance, d'inflation que de taux directeurs d'intérêt des banques centrales sont incertaines et globalement inquiétantes d'un point de vue purement macro-économique (sans aucune considération géopolitique qui n'aurait pas sa place dans un ROB). De manière assez évidente, les prévisions doivent être pris avec beaucoup de « pincette ».

« Il est évident que l'impact économique dépendra en grande partie de la durée et de l'ampleur régionale du conflit », a déclaré le 09/03/2026 Valdis Dombrovskis, commissaire européen chargé des affaires économiques. Il a également précisé que la guerre américano-israélienne contre l'Iran pourrait provoquer un « choc stagflationniste important avec une hausse des prix de l'énergie qui se répercuterait ensuite sur l'inflation en général »,

Une guerre « prolongée » risquerait de provoquer des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et d'avoir des « effets négatifs sur la confiance », ce qui entraînerait une flambée des prix et un affaiblissement de la production – un scénario qui rappelle celui que l'Europe a connu après la guerre du Yom Kippour entre les États arabes et Israël en 1973.

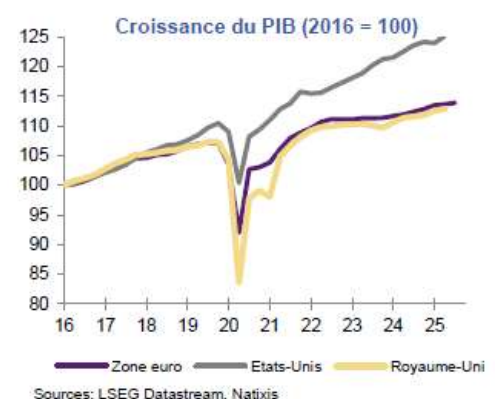
I-1 Les perspectives économiques

- Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est annoncée en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.



La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane.

A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées (cf. préambule supra).

A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.

- **Zone euro : une croissance en ordre dispersé**

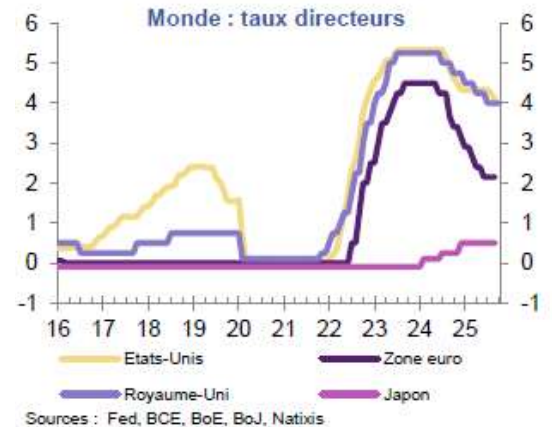
Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+ 0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+ 1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

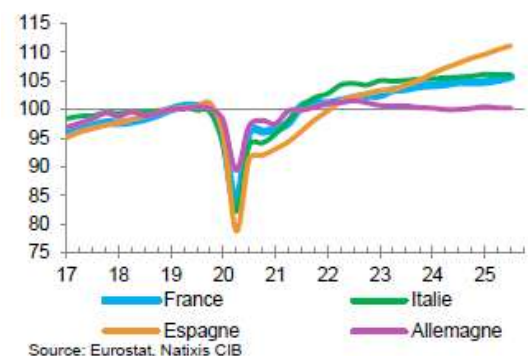


Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
<i>Allemagne</i>	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
<i>France</i>	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
<i>Italie</i>	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
<i>Espagne</i>	3,5	2,9	2,1	2,9	2,8	1,7

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

• **France : l'activité résiste à l'incertitude politique**

Scénario de croissance en France : les anticipations de croissance du PIB sont de de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+ 0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

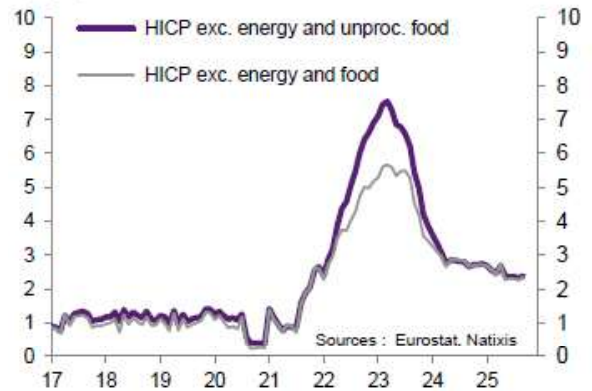
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : il est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

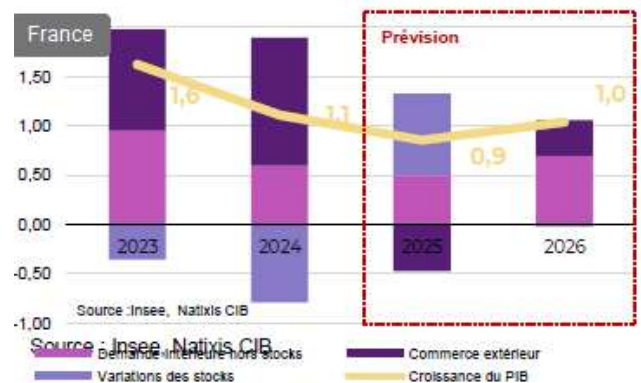
L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, ainsi que la modération des salaires dans un contexte de

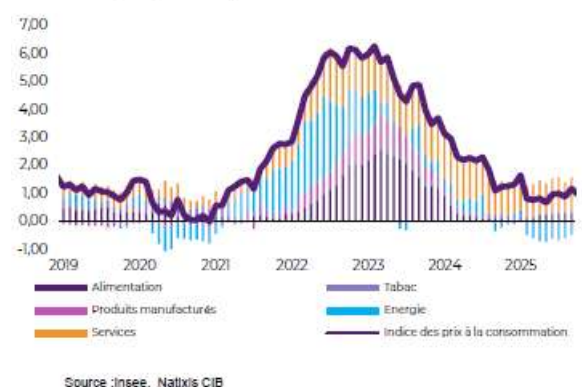
Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



Croissance et contribution



Inflation (IPC) et composantes



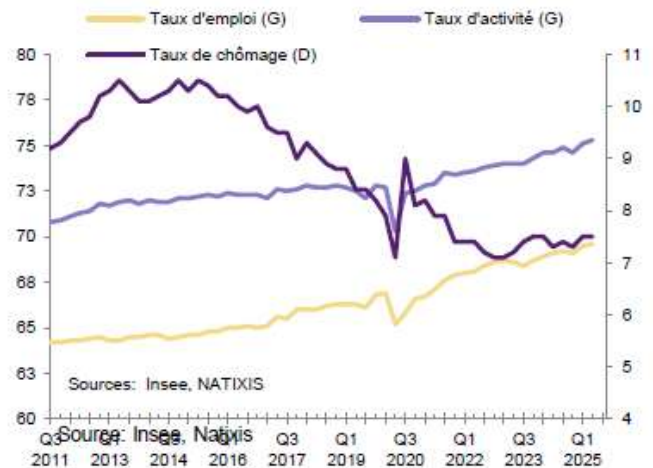
ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

- **France : le climat de l'emploi se dégrade**

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après + 0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après + 43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (- 112 100 emplois).

Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution du marché du travail

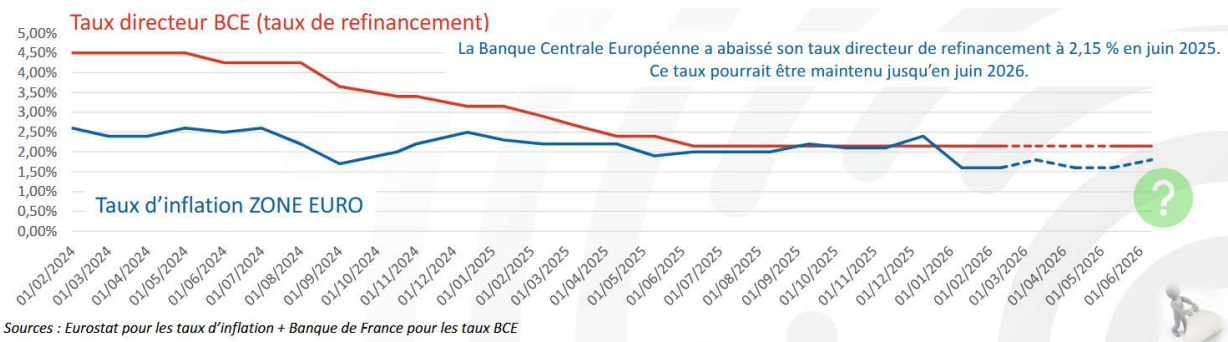


- **Les taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE)**

La BCE a pour mission de maintenir la stabilité des prix, avec un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Lors de sa réunion du 5 février 2026, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés ses trois principaux taux d'intérêt, stables pour la cinquième fois consécutive.

Après une longue phase de hausses pour freiner l'inflation, la BCE a marqué une pause en 2025. L'idée : laisser le temps aux ménages et aux entreprises d'absorber des conditions d'emprunt plus élevées, sans ajouter de volatilité inutile.



Nota : quel impact pour la politique d'endettement des collectivités locales en 2026 notamment au regard de l'évolution des taux d'intérêt d'emprunt ? (le paragraphe qui suit a été généré par intelligence artificielle, source : www.perplexity.ai)

Les études sur les finances locales 2026 soulignent que la normalisation de la politique monétaire et la tension sur les taux longs renchérissent l'accès au crédit des collectivités, même

si l'inflation en zone Euro revient vers 2 %. Les banques et acteurs spécialisés (Banque des Territoires, AFL, etc) répercutent les tensions obligataires sur leurs grilles de prêts moyen/long terme à taux fixe, avec des ajustements à la hausse de quelques dixièmes de point par rapport à fin 2025.

En pratique, les barèmes proposés aux collectivités pour des maturités 15-25 ans se calent sur ces niveaux plus élevés, dans un contexte où l'Etat cherche aussi à maîtriser la dépense locale, ce qui doit renforcer la vigilance sur l'opportunité de recourir à l'emprunt.

Les analyses de place anticipent pour 2026 un niveau moyen d'OAT 10 ans autour de 3,6 à 3,7 % supérieur à la moyenne observée en 2025 (plutôt 3,30 à 3,40 %), ce qui traduit un environnement durablement plus coûteux pour l'endettement public, y compris local.

Toutefois, selon le cabinet de conseil financier de la Ville de Redon Finance Active, il est plus raisonnable de tabler sur une hypothèse de taux d'emprunt pour une maturité de 15 à 20 ans autour de 4 %, pour éviter des déconvenues au moment des résultats d'appel d'offres de consultations bancaires lors des campagnes d'emprunt de 2026.

• Europe : le cadre de gouvernance économique européenne

Depuis avril 2024, les Etats membres doivent élaborer un Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme (ce PSMT se substitue au programme de stabilité et aux programmes nationaux de réforme).

Le PSMT présente une trajectoire des finances publiques qui doit respecter les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) relatives au déficit et à la dette :

- Déficit public (solde annuel) \leq 3 % du PIB,
- Dette publique (endettement cumulé) \leq 60 % du PIB.

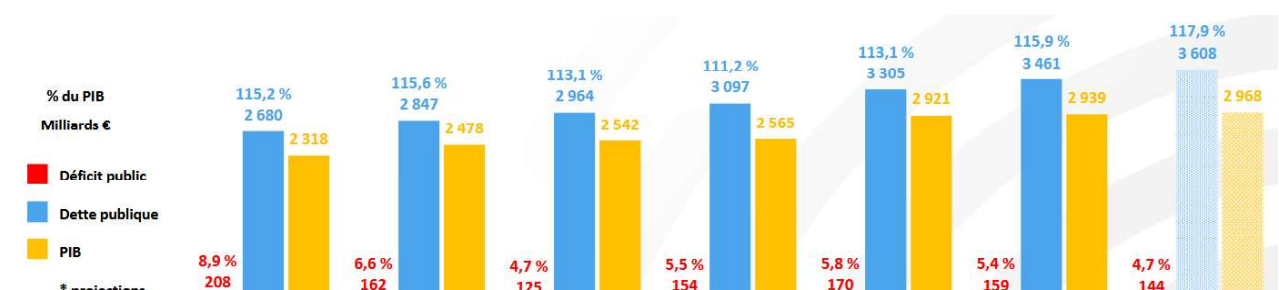
Si un Etat ne respecte pas les recommandations, le Conseil peut imposer des sanctions financières, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 0,05 % du PIB pour une période de six mois jusqu'à ce que l'Etat prenne des actions suivies d'effets. Cependant, à ce jour, le Conseil n'a jamais imposé de sanctions financières. Pour la France, cette pénalité représenterait tout de même 3 Md€/an en valeur 2025.

• France : nouveau dérapage du déficit public en 2025 et engrenage infernal de la charge de la dette

En 2025, le déficit public s'est élevé à 5,4 % du PIB, après 5,8 % en 2023 et contre 4,7 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le budget de la nation est plombé par un engrenage infernal : selon les prévisions de la cour des comptes, la charge de la dette devrait augmenter dans les prochaines années, passant de 66,5 Md € en 2025, à 107,7 Md € en 2029.

Le scénario de croissance selon les experts de la Banque de France est pour l'année 2026, une croissance de 1 % du PIB avec une hausse de la consommation de 0,8 % avec un léger retour de la consommation des ménages. L'instabilité politique n'éclaircit pas ces prévisions.

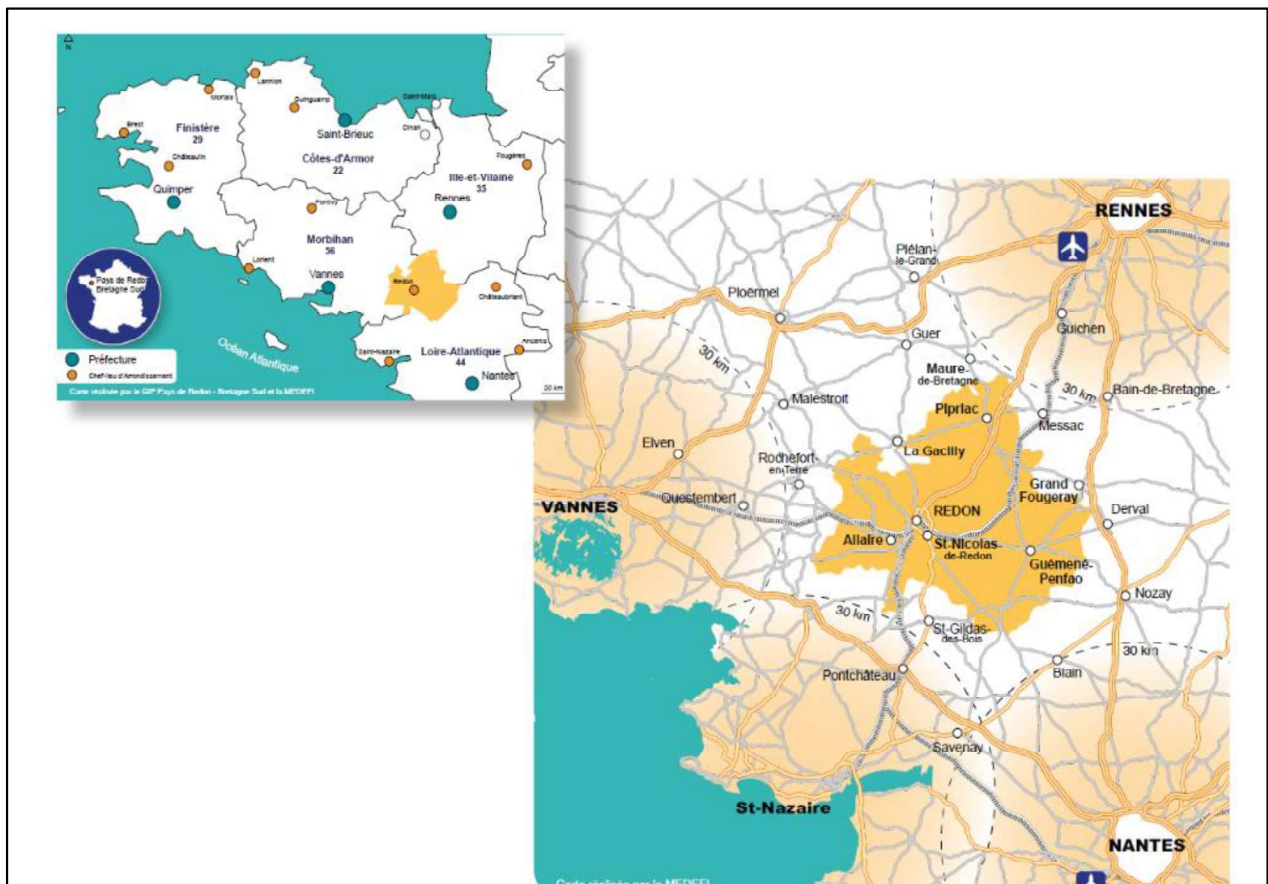


I-2 L'environnement local d'un point de vue social

Nota : les éléments ci-après sont issus des données publiées par l'Agence d'attractivité et de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud dans son diagnostic socio-économique de 2025, de l'INSEE et de France Travail.

- Quelques chiffres au niveau de l'EPCI Redon Agglomération

Superficie : 991 km ²	66 837 habitants	31 communes
31 % de la population à + de 60 ans	17,1 % d'ouvriers	21 510 € de revenu médian



Projection de la population au niveau communautaire

La baisse de la fécondité conjuguée à l'augmentation de l'espérance de vie conduit à différents scénarii dans lesquels les tranches d'âge les plus élevées vont croître par rapport à la population totale.

Comme dans beaucoup de régions en France, on constate ainsi un vieillissement de la population et les projections de population tendent à laisser penser qu'en 40 ans, le pourcentage de seniors (+ de 60 ans) passerait de 31 % en 2030 à 41 % de la population de l'agglomération en 2070, d'où l'importance majeures des politiques sociales d'accompagnement des aînés.

- **Le niveau de vie médian**

Le niveau de vie correspond au revenu annuel disponible rapporté aux individus composant les ménages. Ce revenu disponible correspond aux revenus d'activité, aux pensions, retraites et rentes, au patrimoine ainsi qu'aux autres prestations sociales. La population de l'Agglomération touche en moyenne moins de revenus liés au patrimoine foncier et financier, et **davantage de prestations sociales** que le reste de la population en Bretagne.

Le niveau de vie médian signifie que 50 % de la population vit en-dessous de ce niveau de ressources et 50 % vivent au-dessus. Sur le territoire du Pays de Redon, le **niveau de vie médian apparaît moins élevé comparativement aux intercommunalités jouxtant les métropoles de Rennes, Nantes ou Vannes.**

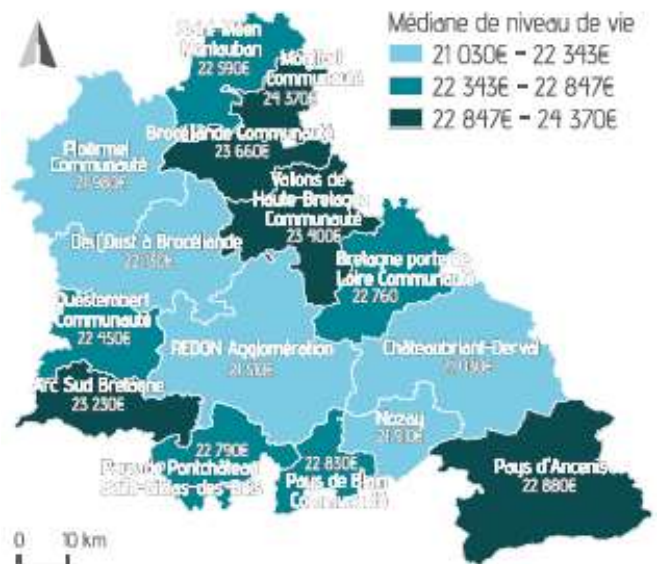
Projection de la population

Calculs admn, d'après Insee, modèle Omphale 2022, scénario central



Niveau de vie médian

Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 2021

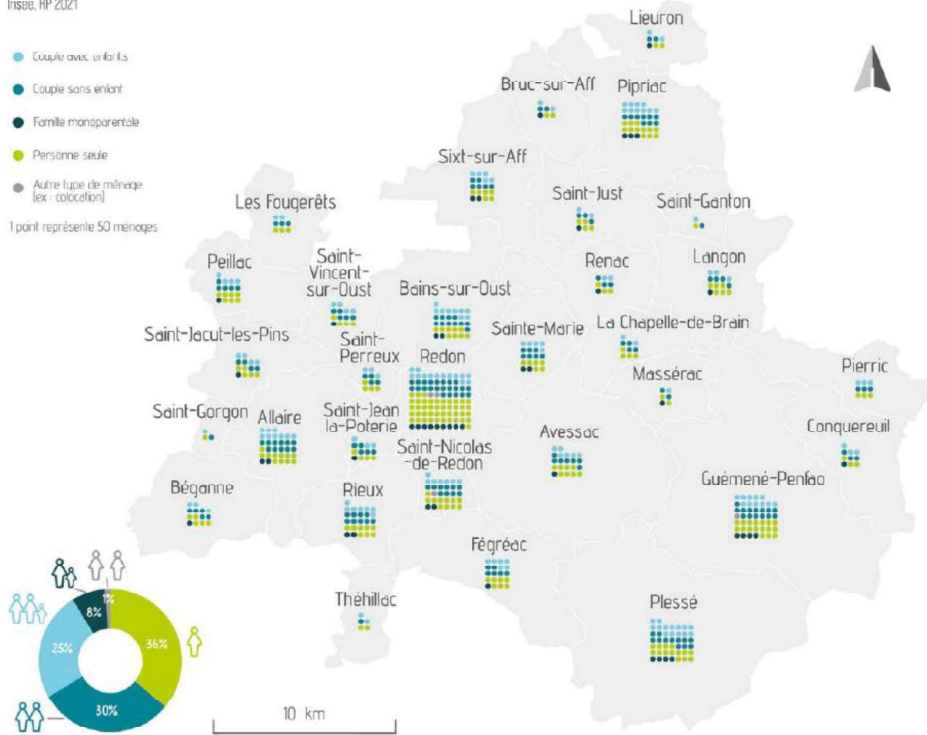


• La composition des ménages

Composition des ménages en 2021

Insee, RP 2021

- Couple avec enfants
 - Couple sans enfant
 - Famille monoparentale
 - Personne seule
 - Autre type de ménage (ex : colocation)
- 1 point représente 50 ménages



CHIFFRES CLÉS



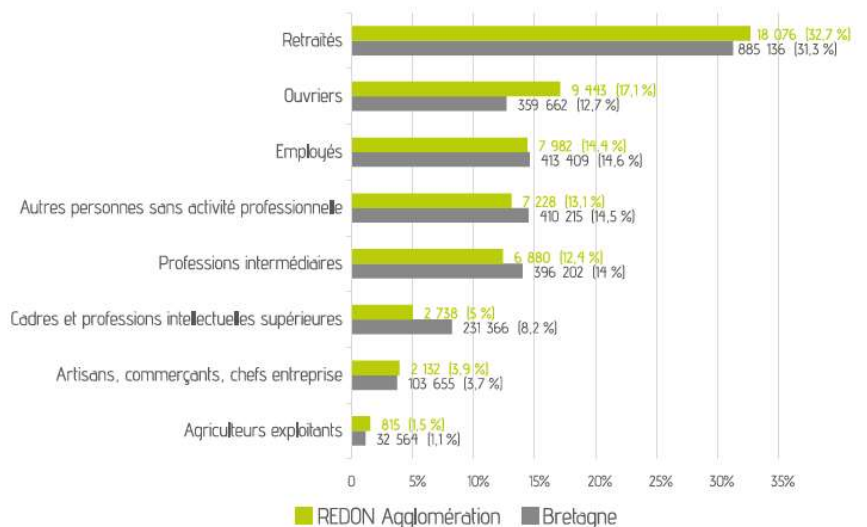
Source : Insee, RP 2021

La carte de la composition des ménages met en lumière la prédominance de ménages composés d'une seule personne et la faible proportion des ménages avec enfants, notamment sur la ville-centre, Redon.

• La répartition de la population de 15 ans et plus par catégories socioprofessionnelles

Les catégories socioprofessionnelles soulignent la prépondérance des retraités dans la population de plus de 15 ans, dans des proportions comparables à la Bretagne.

Le territoire se démarque par une population composée majoritairement d'ouvriers (17,1 % contre 12,7% en Bretagne) et une proportion moindre apparentant aux cadres et professions intellectuelles supérieures (5 % alors que la Bretagne en compte 9 %).



Chiffres clés de la Ville de Redon

- **Nombre d'habitants officiel en 2022 : 9 336** (*population municipale, hors comptés à part*)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	9 576	100,0	8 889	100,0	9 336	100,0
0 à 14 ans	1 560	16,3	1 314	14,8	1 317	14,1
15 à 29 ans	1 866	19,5	1 575	17,7	1 677	18,0
30 à 44 ans	1 664	17,4	1 371	15,4	1 336	14,3
45 à 59 ans	2 025	21,2	1 931	21,7	1 889	20,2
60 à 74 ans	1 402	14,6	1 572	17,7	1 942	20,8
75 ans ou plus	1 059	11,1	1 126	12,7	1 175	12,6

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

- ✓ **52,4 %** des redonnais sont des femmes ;
- ✓ **33,4 %** de la population a plus de 60 ans ;
- ✓ **32,1 %** de la population a entre 0 et 29 ans.

- **Population de 15 ans ou, plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur**

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	7 971	100,0	7 549	100,0	8 041	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	279	3,5	287	3,8	235	2,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	504	6,3	478	6,3	660	8,2
Professions intermédiaires	956	12,0	840	11,1	1 108	13,8
Employés	1 075	13,5	997	13,2	868	10,8
Ouvriers	1 335	16,8	967	12,8	969	12,1
Retraités	2 491	31,3	2 540	33,6	2 791	34,7
Autres personnes sans activité professionnelle	1 330	16,7	1 440	19,1	1 410	17,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

- ✓ Par rapport à l'agglomération, la part des ouvriers est moindre et celle des cadres et professions intermédiaires est plus importante (ville-centre plus « servicielle »).

- **Nombre et typologie de ménages en 2022 : 4 637**

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	4 413	100,0	4 243	100,0	4 637	100,0	8 861	8 204	8 687
Ménages d'une personne	1 929	43,7	1 958	46,2	2 256	48,6	1 929	1 958	2 256
Hommes seuls	784	17,8	800	18,8	1 039	22,4	784	800	1 039
Femmes seules	1 145	26,0	1 159	27,3	1 216	26,2	1 145	1 159	1 216
Autres ménages sans famille	110	2,5	80	1,9	92	2,0	247	185	188
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 374	53,8	2 205	52,0	2 290	49,4	6 685	6 061	6 244
Un couple sans enfant	1 074	24,3	1 118	26,3	1 150	24,8	2 156	2 289	2 310
Un couple avec enfant(s)	839	19,0	715	16,9	695	15,0	3 303	2 790	2 692
Une famille monoparentale	461	10,4	372	8,8	445	9,6	1 226	982	1 242

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

- ✓ Redon compte **plus de ménages composés d'une seule personne** qu'il y a 10 ans (48,6 % en 2022 contre 43,7 % en 2011).
- ✓ Il y a quasiment **toujours autant de familles monoparentales** qu'il y a 10 ans.

- **Nombre et catégories de logements en 2022 : 5 351**

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	2 970	3 616	3 747	4 242	4 769	4 979	5 131	5 029	5 351
Résidences principales	2 762	3 141	3 361	3 780	4 252	4 372	4 414	4 248	4 639
Résidences secondaires et logements occasionnels	82	79	127	132	186	91	106	109	185
Logements vacants	126	396	259	330	331	516	611	672	527

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

- Redon compte **87 % de résidences principales**.
- En 2022, il y avait **10 % de logements vacants**.

- Nombre de scolaires : 1 980

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge en 2022

Âge	Population scolarisée	Ensemble
De 2 à 5 ans	211	272
De 6 à 10 ans	471	481
De 11 à 14 ans	442	448
De 15 à 17 ans	363	380
De 18 à 24 ans	424	887
De 25 à 29 ans	12	411
30 ans ou plus	57	6 342

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

- 21 % des élèves scolarisés sur Redon ont plus de 18 ans.
- Population active, emploi et chômage au sens du recensement 2022

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2011	2016	2022
Ensemble	6 090	5 524	5 601
Actifs en %	68,7	69,2	69,6
Actifs ayant un emploi en %	57,4	57,0	58,4
Chômeurs en %	11,3	12,2	11,2
Inactifs en %	31,3	30,8	30,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,9	10,2	10,5
Retraités ou préretraités en %	10,1	10,0	8,9
Autres inactifs en %	10,4	10,6	11,0

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

- 5 601 actifs sur le territoire communal et **30,4 % d'inactifs**.
- **11,2 % de chômeurs** dans la population active (au sens de l'INSEE cf. infra).

EMP T5 - Emploi et activité

Indicateur sur l'emploi	2011	2016	2022
Nombre d'emplois dans la zone	8 644	8 283	8 907
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3 521	3 177	3 316
Indicateur de concentration d'emploi	245,5	260,7	268,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,5	50,9	49,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

- Redon comptait en 2022, 8 907 emplois dont 3 316 actifs ayant un emploi dans la zone.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

	2021
Nombre de ménages fiscaux	4 345
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 681
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 610
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	47

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023.

- Le **revenu médian** (ménage fiscal) = 21 610 € (21 990 € en Bretagne).
- Le **taux de chômage de la zone d'emploi de Redon** = 6,7 %.

TABLEAU 1 : COMPARAISON DES TAUX DE CHÔMAGE DE L'ÉCHELLE LOCALE À L'ÉCHELLE NATIONALE

2ème trimestre 2025	Taux de chômage (en %)	Evolution sur 1 trim. (en points)	Evolution sur 1 an (en points)
Zone d'emploi de Redon	6,7%	+0,0	-0,1
Côtes-d'Armor	6,3%	+0,1	+0,1
Finistère	6,3%	+0,1	+0,3
Ille-et-Vilaine	6,1%	+0,1	+0,4
Morbihan	5,8%	+0,0	+0,0
Bretagne	6,1%	+0,0	+0,2
France Métropolitaine	7,3%	+0,0	+0,2

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU TAUX DE CHÔMAGE LOCAL



Source : France Travail Bassin d'emploi de Redon

I-3 La Loi de finances pour 2026 : entre loi spéciale et 49-3

Au terme de nombreuses étapes, de l'adoption d'une loi spéciale et l'utilisation par le Premier Ministre, par deux fois, des dispositions de l'article 49-3 de la Constitution, **le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février par le Parlement**, en attendant l'examen par le Conseil Constitutionnel.

Chronologie des étapes d'adoption de la loi de finances pour 2026 :

- Le projet de loi a été présenté au Conseil des Ministres du 14 octobre 2025 par Roland Lescure, Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et par Amélie de Montchalin, Ministre de l'Action et des comptes publics.
- L'Assemblée Nationale a rejeté, le 21 novembre 2025, le volet "recettes" du projet de loi, considéré comme rejeté par les députés en première lecture.
- Le 15 décembre 2025, le Sénat a adopté en première lecture, avec modifications, le budget par 187 voix contre 109 voix.
- La commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord.
- Le 26 décembre 2025, une loi de finances spéciale a été promulguée, en application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).
- Le 19 janvier, le Premier Ministre a recouru à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la partie "recettes" sans vote.
- Le 20 janvier, deux motions de censure ont été déposées respectivement par 111 députés des groupes La France Insoumise, Écologiste et Social et Gauche Démocrate et Républicaine, et par 104 députés des groupes Rassemblement national et Union des droites pour la République.
- Le 23 janvier 2026, les deux motions de censure ont été rejetées. La partie "recettes" du projet de loi de finances a ainsi été considérée comme adoptée, sans vote, en nouvelle lecture par l'Assemblée Nationale.
- Le 23 janvier, le gouvernement a de nouveau recouru à l'article 49.3 de la Constitution pour faire voter la partie "dépenses" puis l'ensemble du budget, sans vote. Le même jour, deux motions de censure ont été déposées par les mêmes groupes politiques.
- Le 27 janvier 2026, les deux motions de censure ont été rejetées. La partie "dépenses" et l'ensemble du projet de loi de finances ont été considérés comme adoptés en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, sans vote.
- En nouvelle lecture, le Sénat a adopté, le 29 janvier 2026, une motion tendant à opposer la question préalable. En conséquence, il n'a pas adopté le projet de loi.
- Le 30 janvier 2026, le Premier Ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur le vote en lecture définitive du budget.
- Les mêmes groupes politiques ont déposé deux motions de censure, qui ont été rejetées le 2 février 2026. Le projet de loi de finances a ainsi été considéré comme définitivement adopté par l'Assemblée nationale.
- Le Conseil Constitutionnel a été saisi à plusieurs reprises du projet de loi de finances : le 4 février, d'une part par plus de 60 députés du groupe Rassemblement National,

d'autre part le 5 février, par plus de soixante députés des groupes La France Insoumise - Nouveau Front Populaire, Écologiste et Social, et Gauche Démocrate et Républicaine, et le 6 février par plus de 60 députés du groupe Socialistes.

- Le Conseil Constitutionnel a entériné la loi de finances 2026 le 19 février 2026 (décision n°2026-901 DC)

Nota : ne sont présentées ci-après que les mesures concernant directement les collectivités territoriales.

Pour accéder aux mesures intéressant les particuliers ou les entreprises, se référer au dossier législatif sous le lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/PLF_2026

Un résumé de vulgarisation est disponible sous le lien suivant : <https://www.vie-publique.fr/loi/300444-budget-de-letat-2026-projet-de-loi-de-finances-plf-2026>.

1. Les objectifs de déficit et de dette publics

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5 % du PIB** (contre 5,4 % en 2025). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros** (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique atteindrait plus de 118 % du PIB** (contre 116 % en 2025).

Le **total des recettes** s'élèvera à **365,5 Md€**. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9 % du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

2. La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6 % (- 0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à **près de 501 Md€ en 2026**, soit + 10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficiera de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Plusieurs coupes sont prévues, notamment dans le programme d'investissements France 2030 et le Fonds vert.

3. La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public et les communes sont épargnées...pour ce coup-ci.

Les collectivités locales doivent une fière chandelle au Sénat. Au lieu de contribuer à hauteur de 4,7 Mds€ à la baisse des dépenses publiques comme prévu au PLF initial, la loi de finances pour 2026 devrait leur demander environ 2 Mds€.



Palais du Luxembourg où siège le Sénat

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026** dans une version 2 pour économiser non plus les 2 Mds€ initiaux, ni même les 1,1 Md€ demandés par le Sénat, mais « seulement » 740 M€. **Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.**

Alors même que 5,2 Mds€ de baisse des dépenses publiques avaient été demandés aux collectivités locales par le plan Bayrou de juillet 2025, Sébastien Lecornu n'avait guère rabaissé l'effort dans son Projet de loi de finances (PLF) d'octobre dernier, le ramenant seulement à 4,7 Mds€, préférant ainsi lâcher du lest sur le seul budget de l'État, question sensible pour la gauche modérée. Mais c'était donc sans compter sur le Sénat qui dans son rapport sur le PLF pour 2026 de novembre dernier demandait une réduction de l'effort demandé aux collectivités locales.

Du côté de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, elle **n'augmentera pas en 2026**, après + 150 M€ en 2025, et reste ainsi à 27,4 Mds€. La **péréquation verticale sera revue**, avec + 140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et +150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR).

Comment se décomposent les 2 Mds€ d'efforts ?

Comme le Sénat le proposait, **140 M€ sont demandés aux départements, 250 M€ aux EPCI et rien aux communes.**

Pourquoi finalement rien aux communes et le même niveau qu'en 2025 pour les EPCI ? Officiellement, selon le Sénat, parce que le bloc communal contribue par ailleurs via l'article 31 du PLF et la réduction des crédits de dotations de soutien à l'investissement (DSIL). Mais on peut aussi y voir le soutien traditionnel du Sénat aux communes... et se rappeler que des élections sénatoriales auront lieu en septembre 2026. Comme en 2025, les seuils de prélèvement du Dilico pour les EPCI restent à 110 % de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges et la contribution ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Si les 140 M€ demandés aux départements sont stables, **les régions voient, elles, le Dilico baisser de 500 à 350 M€** (par rapport à la version du Sénat).

De plus, contrairement à ce qui était prévu au PLF initial, le reversement du Dilico n'est plus conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB, il se fera sur 3 ans et non sur 5 ans, et l'affectation en direction de la péréquation pèsera 10 % et non 20 %.

Pour la **compensation au titre des valeurs locatives des locaux industriels** (taxe foncière sur le bâti et Cotisation foncière des entreprises) que les collectivités recevaient suite à leur division par deux et qui devait être écrêtée de sa dynamique (800 M€ de prélèvement sur les recettes) par le PLF initial, ce sera finalement « **seulement** » **307 M€ en moins**. Quant à la **dynamique de TVA** destinée aux collectivités locales et qui **devait être minorée** par le taux de l'inflation pour engendrer 0,7 Md€ d'économies, la disposition **a été supprimée**, même s'il est probable que la fraction de TVA reversée aux collectivités locales en 2026 soit de toute façon inférieure à celle reversée en 2025. Cela ne devrait pas changer grand chose pour les collectivités locales en 2026 sur la dynamique de TVA.

Les variables d'ajustement seront quant à elle minorées comme prévu de 527 M€ (art. 31).

Quant au **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**, le **décalage de son versement aux EPCI à l'année N+1** serait maintenu, économisant donc toujours environ 700 M€ pour l'État. Mais, contrairement au PLF initial, le **maintien de certaines dépenses de fonctionnement dans l'assiette** de calcul du FCTVA (à savoir les dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ainsi qu'à la fourniture de services informatiques) pourrait **quand même faire perdre 300 M€** de moins aux collectivités locales selon les prévisions du Gouvernement.

C'est ainsi qu'on arrive au total à environ 2 Mds€ d'efforts en dotations de fonctionnement.

Sur les dotations d'investissement, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » **baissent de 3,9 %**. Le **fonds vert, pour sa part, subit une baisse marquée par rapport à 2025, mais moins pire que celle prévue**. Ainsi, il ne baissera pas de 23 % par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial, mais « seulement » de 16 %, soit de 2,27 à 1,91 Md € (autorisations d'engagement + crédits de paiement).

Enfin, le Gouvernement n'est pas revenu sur la suppression de l'article visant à instaurer un fonds d'investissements des territoires, actée par les sénateurs.

En effet, le **Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**, qui visait à regrouper la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, **ne verra pas le jour**. Si c'était une demande des élus locaux, finalement, la crainte des élus ruraux que cette disparation de la DETR n'entraîne in fine une diminution de dotations pour leurs territoires l'a emporté, même si le niveau de dotation leur était garanti les deux premières années.

4. Autres mesures diverses intéressant les collectivités

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va **augmenter annuellement jusqu'en 2030**.

Une "**prime régalienn**e" annuelle de 500 euros est instaurée pour les **maires**.

Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

L'expérimentation de la recentralisation du financement du Revenu de Solidarité Active (RSA), conduite dans 3 départements, est **prolongée** jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026).

L'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, est également **prolongée** jusqu'à fin 2026.

I-4 Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026 : PLFSS

Adopté le 16 décembre 2025, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026 trace les grandes lignes des dépenses et recettes sociales pour l'année à venir. Son objectif est double : améliorer concrètement la vie des assurés tout en renforçant la soutenabilité du système de protection sociale.

- **En deux ans, un déficit des comptes sociaux multiplié par deux**

Dans un rapport communiqué à la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes alerte sur une perspective de "redressement fragile" des comptes de la Sécurité Sociale en 2026 et sur une "impasse de financement préoccupante".

La Cour des comptes signale une **dégradation** de la **situation financière de la Sécurité Sociale en 2025**. Cette dégradation est due en partie à un **affaïssement conjoncturel des recettes**, lié :

- au ralentissement économique ;
- à une composition de la croissance défavorable aux recettes sociales.

Les mesures prises en cours d'année face au constat d'un **risque de dérapage** devraient permettre de rapprocher l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) de la cible votée avec la LFSS 2025. Une **dégradation de 1 milliard d'euros (Md€)** par rapport à l'objectif voté est due à des **prévisions de recettes trop optimistes** pour la troisième année consécutive.

En 2025, le déficit de la Sécurité Sociale (ROBSS et FSV) devrait atteindre 23 Md€ (+ 7,7 Md€ par rapport à 2024). Déjà passé de 10,8 Md€ à 15,3 Md€ en 2024, ce déficit a plus que doublé en l'espace de deux ans. Excepté la branche famille, les autres **branches de la Sécurité Sociale** sont en **déficit** :

- **branche maladie**, déficit de **17,2 Md€** (+ 3,4 Md€), du fait du dynamisme des prestations ;
- **branche vieillesse et FSV**, déficit de **5,8 Md€** (+ 1,3 Md€) ;
- **branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP)**, déficit pour la première fois depuis 2012 en raison de :
 - transferts de cotisations vers la branche vieillesse en 2024, en lien avec la réforme des retraites ;
 - l'augmentation de 0,4 Md€ en 2025 du transfert à l'assurance maladie, au titre de la sous-déclaration des AT-MP ;
- **branche autonomie**, déficitaire car la dynamique de dépenses excède largement celle des ressources (en 2024, l'excédent de 1,3 Md€ avait été permis par l'affectation de 0,15 point de contribution sociale généralisée [CSG], attribué auparavant à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale [CADES]).

- **Une perspective de "redressement fragile" pour 2026**

En 2026, le déficit des régimes obligatoires de base de la Sécurité Sociale devrait se creuser mécaniquement pour atteindre 28,7 Md€ (+ 5,7 Md€), en raison de la progression tendancielle

des dépenses. Les dépenses prévues par le PLFSS 2026 seraient de 676,9 Md€, soit + 10,8 Md€ par rapport à 2025. Les recettes de la Sécurité Sociale progresseraient de 16,3 Md€, soit + 2,5%, sur un total de 659,4 Md€. Les recettes nouvelles, nettes des transferts aux administrations publiques (2,1 Md€), seraient un apport modéré.

Afin de contenir cette aggravation du déficit, le PLFSS 2026 prévoit un effort de 11,2 Md€ composé de :

- 9 Md€ d'économies nettes en dépenses ;
- 2,1 Md€ nets de mesures en recettes, nettes des transferts de l'État (-3 Md€ de transferts liés à la réforme des allègements généraux).

• Santé : prévenir, coordonner, innover

Le PLFSS 2026 met l'accent sur la prévention, l'accès aux soins et la transformation du système de santé.

✓ Parcours de prévention

Le PLFSS amplifie la priorité donnée à la prévention tout au long de la vie. De nouveaux parcours sont notamment créés, centrés sur des prestations aujourd'hui non remboursées, comme l'activité physique ou la diététique.

L'objectif : agir en amont sur la santé, réduire les inégalités et favoriser l'accompagnement personnalisé, dans la logique de prévenir les maladies chroniques ou retarder l'entrée en affection de longue durée.

✓ Accès aux soins

Le texte renforce les structures de soins non programmés en ville, veut rendre systématique l'usage du Dossier médical partagé et prévoit des mesures pour lutter contre les déserts médicaux.

150 millions d'euros sont alloués en 2026 à la construction du réseau des Maisons France Santé. 5 000 Maisons France Santé seront déployées d'ici 2027.

✓ Santé mentale

La santé mentale est à nouveau la grande cause nationale pour 2026. Dans le PLFSS 2026, l'effort national est poursuivi pour, notamment, mieux prévenir, repérer et accompagner les troubles psychiques, en particulier chez les jeunes, et mieux structurer l'offre de soin psychiatrique pour réduire les ruptures de parcours et promouvoir une approche plus globale du bien-être mental.

✓ Maîtrise des arrêts de travail évitables

Le PLFSS prévoit une limitation de la durée de l'arrêt de travail initial prescrit et la fin du régime des affections longue durée (ALD) dites non-exonérantes. Il prévoit des actions pour renforcer l'accompagnement des situations de fragilité, promouvoir la prévention en entreprise et assurer un meilleur suivi des reprises d'activité.

✓ Médicaments et dispositifs médicaux

Une nouvelle régulation des médicaments et dispositifs médicaux sera mise en place pour concilier innovation et soutenabilité.

• Famille : un nouveau congé de naissance

Pour mieux concilier vie familiale et professionnelle, un congé de naissance indemnisé est créé. Sa rémunération variera en fonction du salaire et sa durée peut atteindre deux mois. Il s'ajoute aux congés maternité et paternité. Chaque parent pourra en bénéficier de manière simultanée ou alternée.

• Handicap : un fauteuil roulant pris en charge à 100 %

Depuis le 1^{er} décembre 2025, l'achat de fauteuils roulants est entièrement remboursé. Cette réforme simplifie le parcours d'acquisition, améliore la qualité du matériel et encourage le réemploi via un guichet unique (Assurance maladie ou MSA).

• Personnes âgées : des solutions adaptées au vieillissement

Face au vieillissement de la population, plusieurs mesures concrètes sont engagées :

- 100 millions d'euros pour les habitats intermédiaires (résidences autonomie, habitat inclusif, etc.) afin de prévenir la perte d'autonomie,
- renforcement des soins à domicile avec la création de nouvelles places et le doublement des équipes spécialisées Alzheimer,
- recrutement en Ehpad pour répondre à la hausse des besoins d'accompagnement.

• Retraites : des avancées pour plus d'égalité

✓ Pension de retraite

Le nombre d'enfants sera mieux pris en compte pour le calcul des droits, ce qui bénéficiera à 50 % des femmes partant à la retraite à partir de 2026.

✓ Carrière longue

Le calendrier de relèvement de l'âge de départ à la retraite est suspendu jusqu'en 2028.

II Les budgets du CCAS de Redon : la situation actuelle

II-1 La dette

- L'état de la dette

- États de la dette de l'EHPAD au 31/12/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 808 442 €	2,38 %	26 ans et 3 mois	13 ans et 4 mois	5

ORGANISME PRETEUR	OBJET DE LA DETTE	DUREE ET TAUX	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL DÛ APRES REMBOURSEMENT AU 31/12/2025
Crédit Agricole	Prêt n°10000538006 Extension et restructuration EHPAD	25 ans Taux = Euribor 3M + 0,74%	500 000,00 € 1ere échéance 05/10/2017	356 356,01 €
Caisse des dépôts	Prêt n°1252549 Extension et restructuration EHPAD	40 ans Taux = Livret A + 1,11%	2 409 138,00 € 1ère échéance 01/02/2015	1 790 176,96 €
Caisse des dépôts	Prêt n°1252570 Extension et restructuration EHPAD	40 ans Taux = livret A + 0,6 %	1 276 263,00€ 1ère échéance 01/02/2015	935 479,12 €
Caisse des dépôts	Prêt n°1252558 Extension et restructuration EHPAD	40 ans Taux = livret A + 0,6%	524 400,00€ 1ère échéance 01/02/2015	389 469,41 €
CNRCAL	Prêt n°11206004 Extension et restructuration EHPAD	25 ans Taux fixe à 0%	648 000,00 1ère échéance 01/02/2015	336 960,00 €
TOTAL				3 808 441,50 €

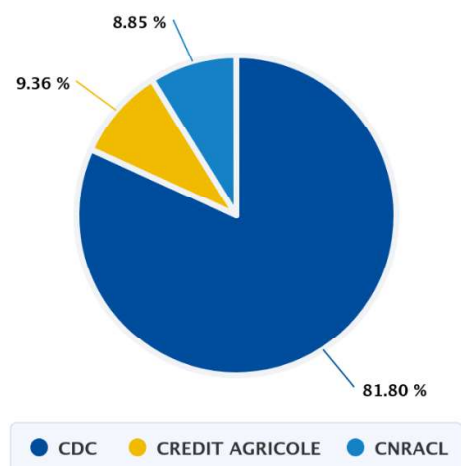
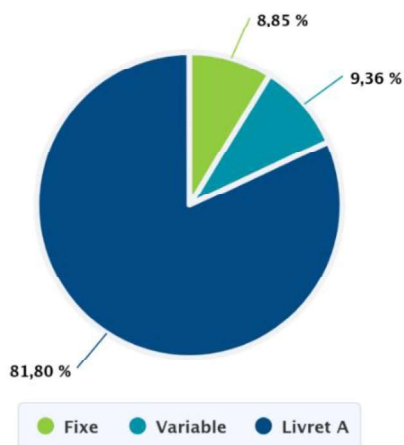


Tableau extinction dette de l'EHPAD

Exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	3 955 992,83 €	147 551,33 €	114 942,13 €	262 493,46 €	3 808 441,50 €
2026	3 808 441,50 €	150 270,97 €	84 478,03 €	234 749,00 €	3 658 170,53 €
2027	3 658 170,53 €	150 452,18 €	97 476,58 €	247 928,76 €	3 507 718,35 €
2028	3 507 718,35 €	150 851,66 €	101 528,80 €	252 380,46 €	3 356 866,69 €
2029	3 356 866,69 €	151 367,25 €	94 196,69 €	245 563,94 €	3 205 499,44 €
2030	3 205 499,44 €	151 898,01 €	92 435,90 €	244 333,91 €	3 053 601,43 €
2031	3 053 601,43 €	152 444,41 €	89 929,60 €	242 374,01 €	2 901 157,02 €
2032	2 901 157,02 €	153 006,89 €	88 528,24 €	241 535,13 €	2 748 150,13 €
2033	2 748 150,13 €	153 585,93 €	87 960,65 €	241 546,58 €	2 594 564,20 €
2034	2 594 564,20 €	154 182,03 €	84 782,95 €	238 964,98 €	2 440 382,17 €
2035	2 440 382,17 €	154 715,66 €	82 465,53 €	237 181,19 €	2 285 666,51 €
2036	2 285 666,51 €	155 427,36 €	79 889,75 €	235 317,11 €	2 130 239,15 €
2037	2 130 239,15 €	156 077,66 €	76 545,22 €	232 622,88 €	1 974 161,49 €
2038	1 974 161,49 €	156 747,11 €	71 611,01 €	228 358,12 €	1 817 414,38 €
2039	1 817 414,38 €	131 516,25 €	66 602,00 €	198 118,25 €	1 685 898,13 €
2040	1 685 898,13 €	132 225,69 €	61 543,02 €	193 768,71 €	1 553 672,44 €
2041	1 553 672,44 €	132 981,93 €	56 431,03 €	189 412,96 €	1 420 690,51 €
2042	1 420 690,51 €	131 672,38 €	50 290,29 €	181 962,67 €	1 289 018,13 €
2043	1 289 018,13 €	107 418,08 €	45 488,80 €	152 906,88 €	1 181 600,05 €
2044	1 181 600,05 €	107 418,08 €	41 575,79 €	148 993,87 €	1 074 181,97 €
2045	1 074 181,97 €	107 418,08 €	37 662,79 €	145 080,87 €	966 763,89 €
2046	966 763,89 €	107 418,08 €	33 749,80 €	141 167,88 €	859 345,81 €
2047	859 345,81 €	107 418,08 €	29 058,86 €	136 476,94 €	751 927,73 €
2048	751 927,73 €	107 418,08 €	24 537,64 €	131 955,72 €	644 509,65 €
2049	644 509,65 €	107 418,08 €	20 833,85 €	128 251,93 €	537 091,57 €
2050	537 091,57 €	107 418,08 €	17 130,05 €	124 548,13 €	429 673,49 €
2051	429 673,49 €	107 418,08 €	13 426,27 €	120 844,35 €	322 255,41 €
2052	322 255,41 €	107 418,08 €	9 526,12 €	116 944,20 €	214 837,33 €
2053	214 837,33 €	107 418,08 €	5 848,50 €	113 266,58 €	107 419,25 €
2054	107 419,25 €	107 419,25 €	2 249,45 €	109 668,70 €	0,00 €

II-2 La trésorerie

Au 31 décembre 2025, le solde de trésorerie du compte 515 ouvert au Trésor Public au nom du CCAS/EHPAD de Redon s'établissait à **plus de 2 M€**.

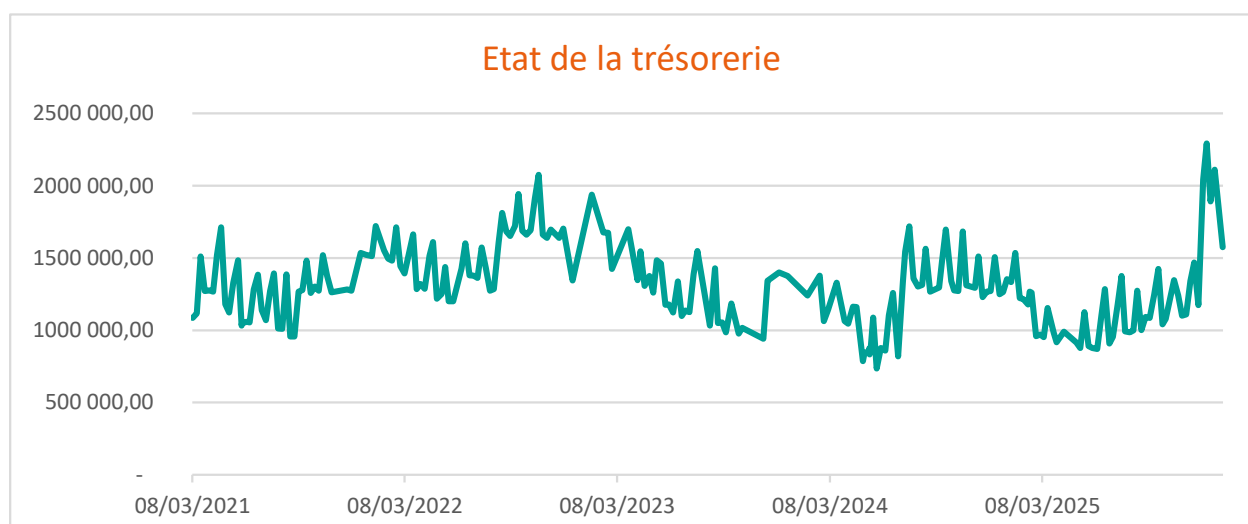
Cela fait plusieurs années que le CCAS (bien aidé par la trésorerie de l'EHPAD) n'a plus besoin de recourir à une ligne de trésorerie.

Une vigilance hebdomadaire est néanmoins opérée afin d'assurer un fonds de roulement en trésorerie suffisant pour payer les tiers, avec comme ligne de conduite au moins deux mois de « train de paye », soit 500 K€ de fonds de roulement.

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes considère que, sur cet élément, la santé financière d'une collectivité s'examine à travers le nombre de jours de charges réelles de fonctionnement que le niveau de trésorerie permet de couvrir. En la matière, si le besoin varie selon la taille des collectivités et leur capacité à optimiser leur trésorerie, il est communément admis que le niveau de trésorerie entre en zone d'alerte quand il devient inférieur à 30 jours.

C'est loin d'être le cas pour le CCAS/EHPAD qui avaient au 31/12/2025 l'équivalent de **102 jours** de niveau de trésorerie pour couvrir l'intégralité de leur besoin en charges de fonctionnement.

Suivi de la trésorerie	
au 31/12	compte 515
fin 2020	505 429,49 €
fin 2021	1 522 902,37 €
fin 2022	1 345 319,41 €
fin 2023	1 374 710,15 €
fin 2024	1 352 962,23 €
fin 2025	2 021 756,56 €



II-3 Les ressources humaines

1/ Présentation de la structure des effectifs au 31 décembre

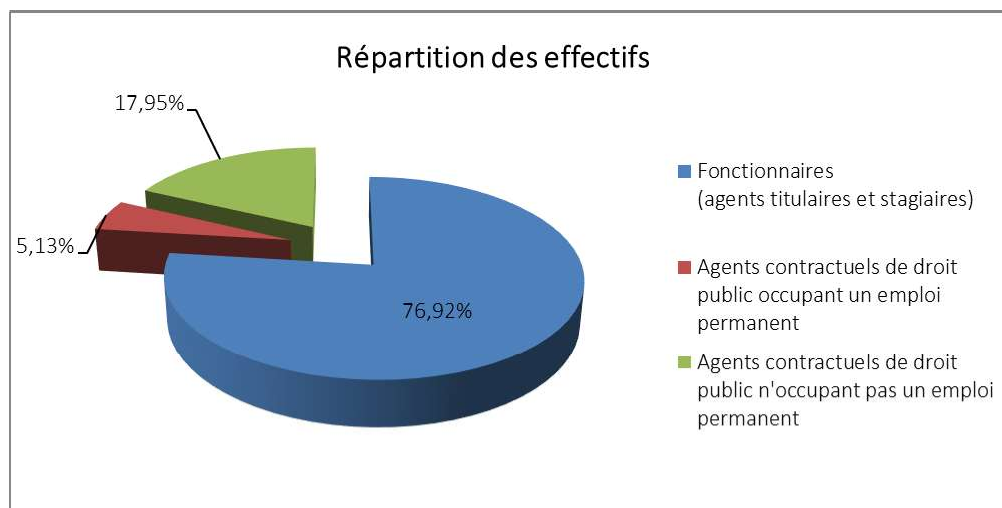
- CCAS de REDON : présentation de la structure des effectifs au 31 décembre 2025

Nota : Les données à suivre présentent des informations incluant à la fois le personnel administratif du CCAS et les personnels de l'aide à domicile. Les effectifs de l'EHPAD sont présentés dans un autre chapitre infra.

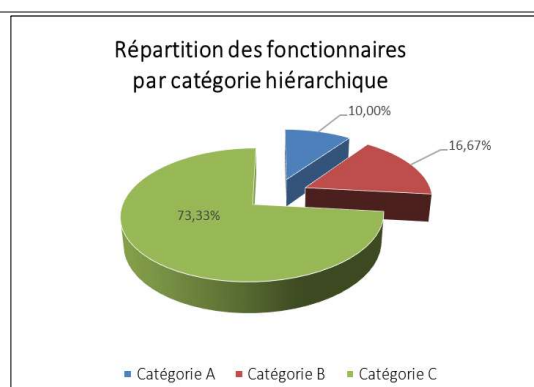
En 2025, l'effectif du CCAS/SAAD de Redon s'est maintenu à un niveau stable (après une légère hausse à 41 en fin 2024 contre 39 en fin 2023).

L'emploi précaire reste minoritaire et représente 16 % de l'effectif.

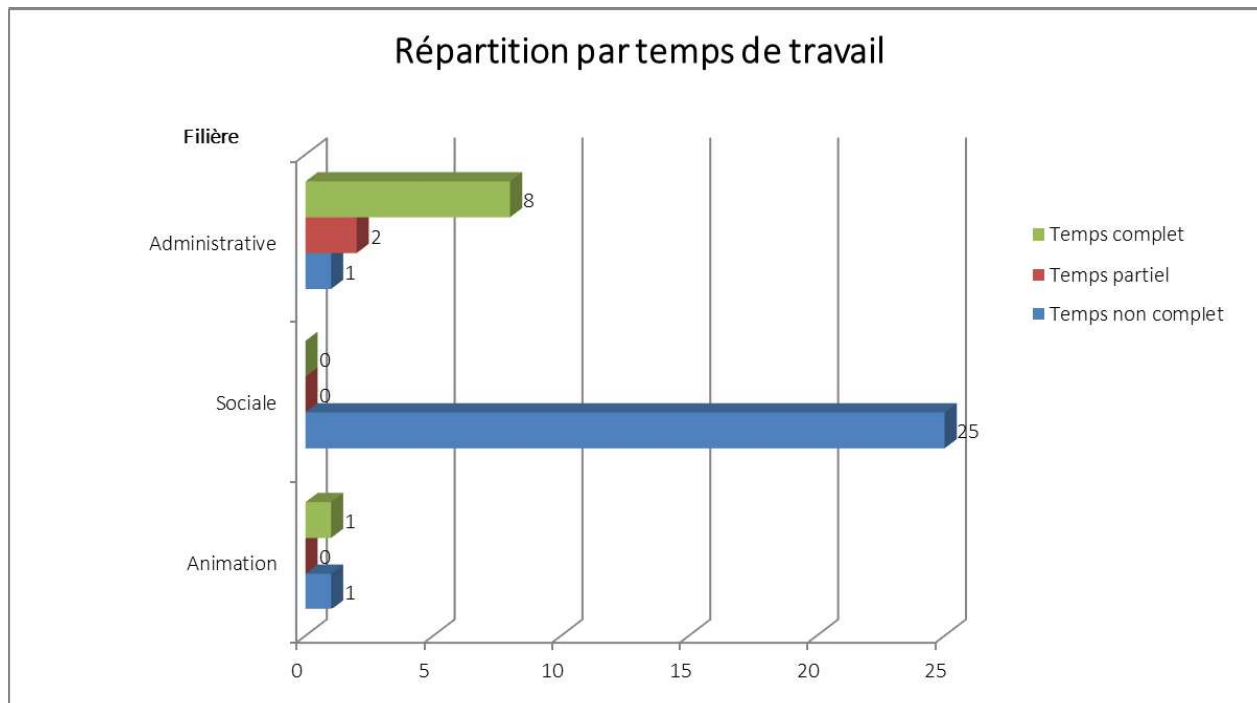
Effectif total en position d'activité	Au 31/12/23	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
		39	41
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires, hors congés parental, disponibilités pour convenances personnelles et détachements), dont 3 agents en catégorie A, 5 agents en catégorie B et 22 agents en catégorie C)	28	30	30
Agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent	1	1	2
Agents contractuels de droit public n'occupant pas un emploi permanent	10	10	6



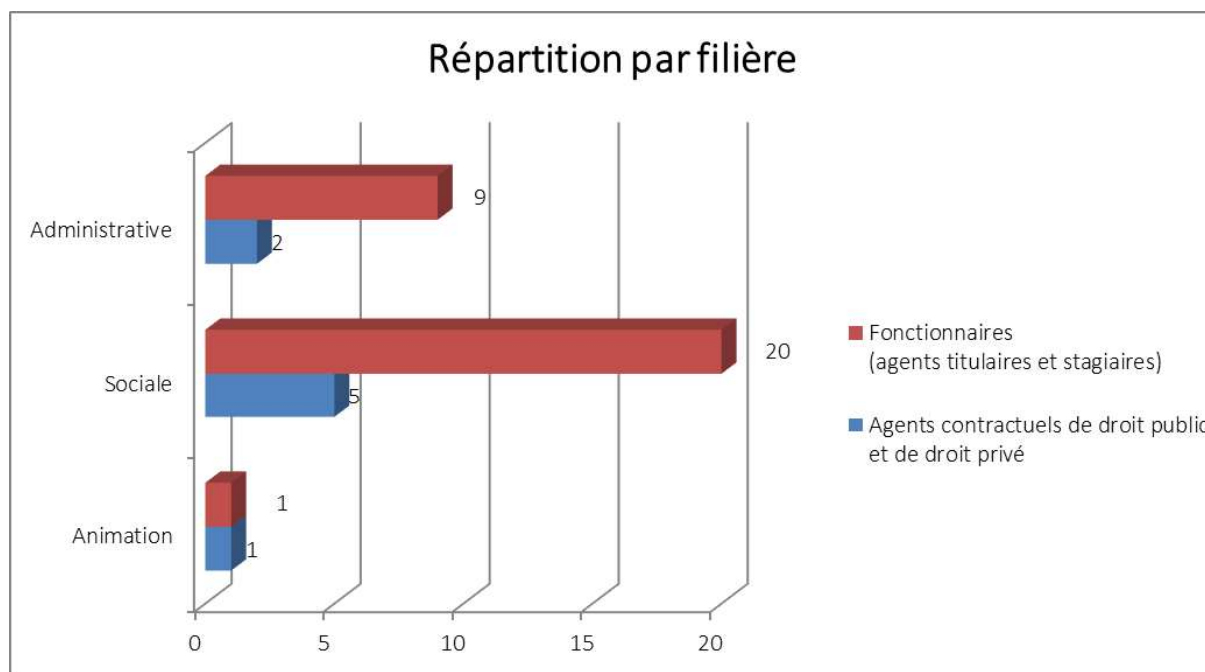
La répartition des effectifs par catégorie A, B et C est dans la moyenne de la Fonction Publique Territoriale au niveau national (part d'encadrement à 19 %, indicateurs 2021, moyenne des CCAS).



La majorité des agents exerce à temps non-complet. Le temps partiel est minoritaire. Le temps non-complet est essentiellement positionné sur le personnel du SAAD pour répondre aux exigences de l'organisation du service à domicile.



Une large majorité d'agents relève de la filière sociale.

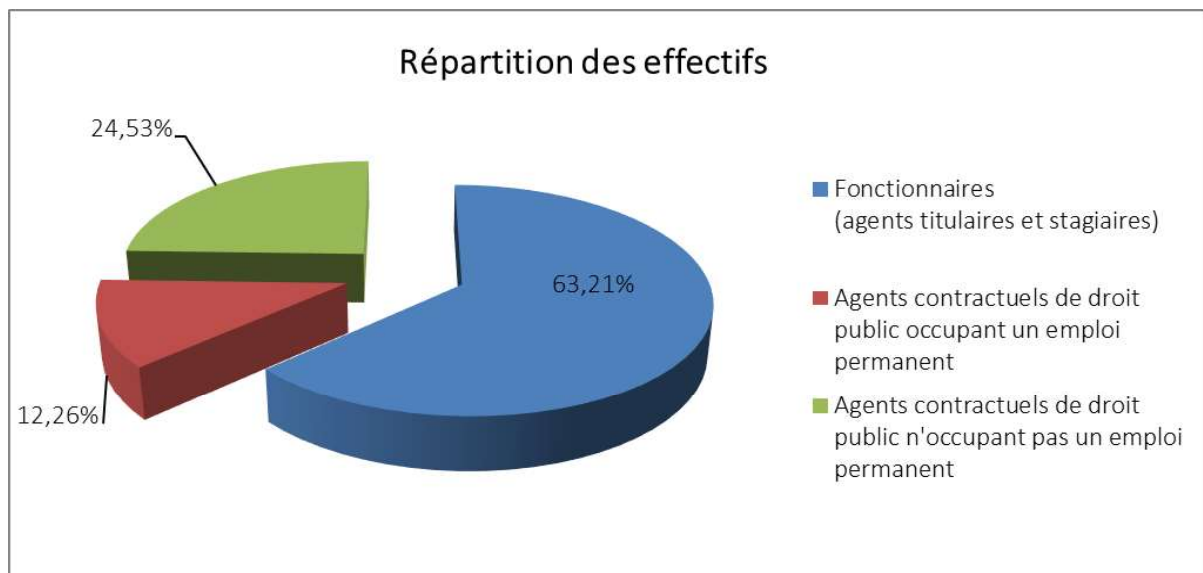


• **EHPAD « Les Charmilles » : présentation de la structure des effectifs au 31 décembre 2025**

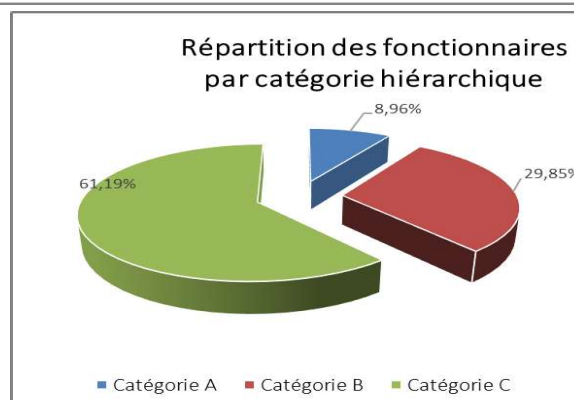
L'effectif de l'EHPAD est relativement stable, en légère évolution. Celle-ci avait été anticipée dans le cadre du CPOM et de la nouvelle organisation du temps de travail.

L'emploi précaire représente 37 % de l'effectif et reste important, mais en baisse par rapport à 2022 et 2023. Le personnel soignant titulaire d'un concours est difficile à recruter surtout sur des métiers en tension (infirmiers et aides-soignants).

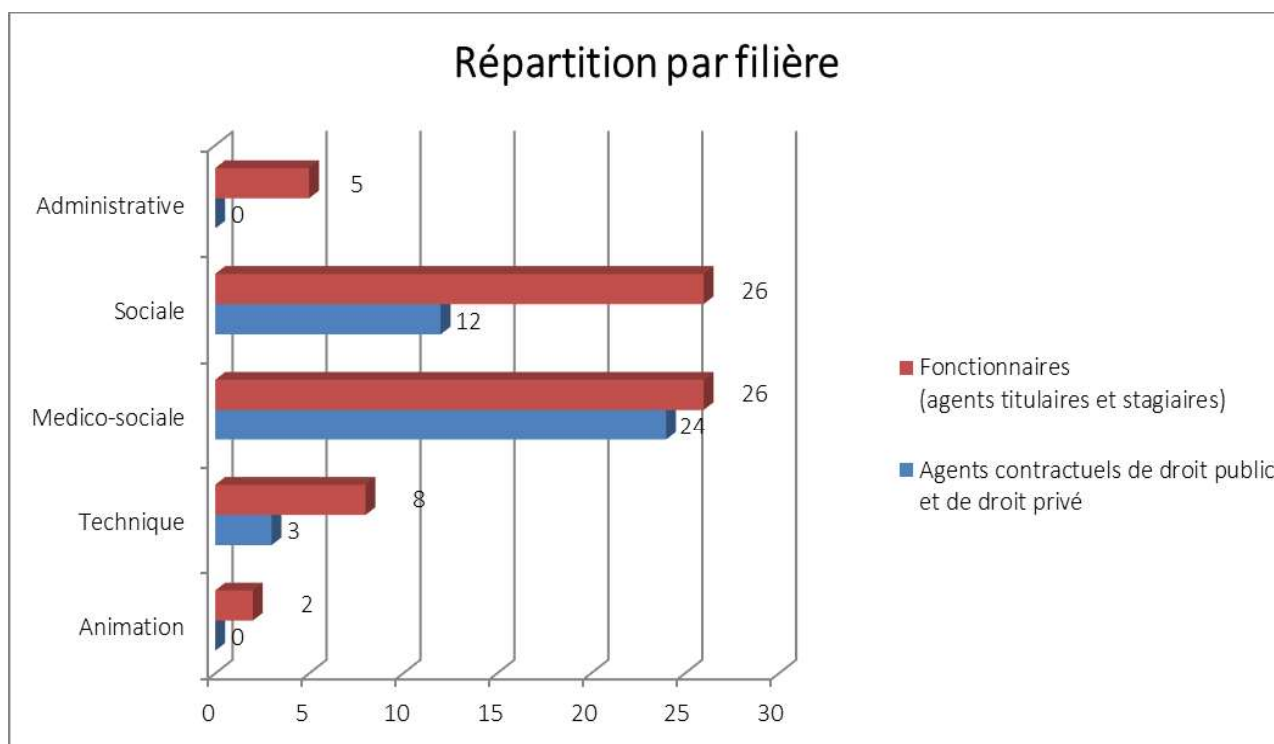
Effectif total en position d'activité	Au 31/12/23	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
		105	106
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires, hors congés parental, disponibilités pour convenances personnelles et détachements), dont 6 agents en catégorie A, 2 agents en catégorie B et 52 agents en catégorie C)	60	67	67
Agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent	10	13	13
Agents contractuels de droit public n'occupant pas un emploi permanent	35	26	26



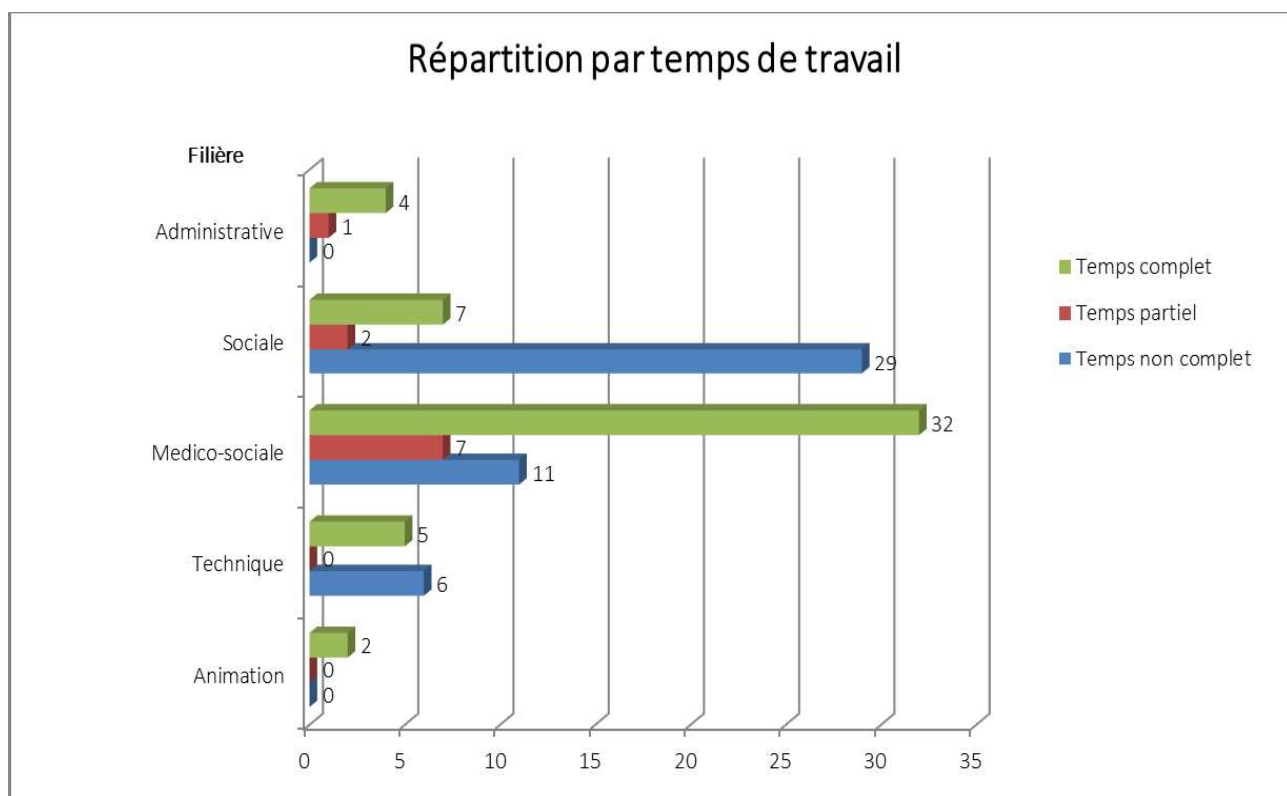
La répartition des effectifs par catégorie A, B et C est spécifique avec du personnel médico-social en catégorie A. Depuis 2022, les aides-soignants sont passés de la catégorie C à la catégorie B.



Une large majorité d'agents relève de la filière sociale et médico-sociale.



Le temps partiel est minoritaire. Le temps non-complet est essentiellement positionné pour répondre aux exigences de l'organisation avec des pics d'activité et de grandes amplitudes.



II-4 Les dépenses et recettes de fonctionnement

• L'évolution des comptes administratifs/CFU de 2022 à 2025* – CCAS

*Résultats provisoires, en attente de confirmation au Compte Financier Unique = CFU

Budget CCAS - Evolution des comptes administratifs /CFU 2022-2025				
	2022	2023	2024	2025
Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	14 981,04 €
Charges à caractère général	103 775,63 €	111 648,52 €	105 146,60 €	120 032,51 €
Charges de personnel	1 140 972,46 €	1 216 899,00 €	1 312 571,15 €	1 307 708,04 €
Autres charges de gestion courante	46 691,10 €	70 755,66 €	11 945,78 €	11 380,00 €
Charges financières	38,77 €	- €	- €	0,00 €
Charges exceptionnelles	1 600,00 €	- €	1 580,16 €	0,00 €
Opérations de transfert entre sections	12 256,00 €	12 086,12 €	62 958,61 €	13 635,16 €
Total dépenses de fonctionnement	1 305 333,96 €	1 411 389,30 €	1 494 202,30 €	1 467 736,75 €
Excédent de fonctionnement reporté	19 044,46 €	50 834,79 €	21 387,43 €	- €
Ventes de produits fabriqués, prestation de service	731 669,55 €	753 814,61 €	680 966,17 €	730 027,41 €
Dotations et participations	566 556,68 €	516 120,52 €	592 179,02 €	614 901,52 €
Autres produits de gestion courante	15 781,98 €	13 382,09 €	68 485,99 €	23 749,54 €
Atténuation de charges	7 776,27 €	92 917,95 €	62 391,29 €	2 311,82 €
Produits exceptionnels	15 339,81 €	2 372,56 €	51 151,36 €	6 730,58 €
Opérations de transfert entre sections			2 660,00 €	2 660,00 €
Total recettes de fonctionnement	1 356 168,75 €	1 429 442,52 €	1 479 221,26 €	1 380 380,87 €
<i>Dont subvention d'équilibre de la Ville</i>	<i>435 000,00 €</i>	<i>433 685,00 €</i>	<i>464 000,00 €</i>	<i>484 000,00 €</i>
	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exercice hors report antérieur	31 790,33 €	- 32 781,57 €	- 36 368,47 €	- 72 374,84 €
Résultat d'exercice avec report antérieur	50 834,79 €	18 053,22 €	- 14 981,04 €	- 87 355,88 €

Commentaires : Que ce soit avec ou hors report, le résultat de fonctionnement du budget principal CCAS est déficitaire depuis deux ans, malgré les augmentations successives de la subvention de la Ville – laquelle est passée de 435 K€ en 2022 à 484 K€ en 2025. Cela n'est pas dû à une « mauvaise gestion » des charges mais à une baisse des recettes (notamment des indemnités journalières) conjuguée à la croissance inévitable et structurelle des frais de personnel.

La solution, s'il en existe une, ne peut venir que d'une réflexion sur le devenir du service le plus consommateur en frais de personnel, à savoir le SAAD. Cela fait plusieurs années que cette question se pose, mais le nouveau mandat qui s'ouvre ne peut plus faire autrement que de se positionner sur la question de sa pérennité budgétaire, sauf à continuer à faire vivre le CCAS « sous infusion de la subvention de la Ville » si on peut se permettre cette métaphore. Si le contribuable redonnais l'accepte, le comblement du déficit structurel du CCAS ne pose aucun problème technique et on peut toujours afficher une subvention d'équilibre qui ne fait que croître. Cela relève plus d'un choix politique et du niveau acceptable de l'impôt de tous les redevables pour le maintien à domicile des aînés de la collectivité.

L'évolution des comptes administratifs de 2022 à 2025* – SAAD

*Résultats provisoires, en attente de confirmation au Compte Financier Unique = CFU

Budget SAAD GIR 1 à 4 - évolution des comptes administratifs 2022-2025				
	2022	2023	2024	2025
Budget SAAD GIR 1 à 4				
Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €
Charges à caractère général	403 161,75 €	417 841,25 €	404 130,55 €	425 834,68 €
Charges de personnel	22,50 €	135,00 €	454,81 €	530,10 €
Dépenses afférentes à la structure	6 895,04 €	24 594,41 €	7 942,04 €	8 563,32 €
Total dépenses de fonctionnement	410 079,29 €	442 570,66 €	412 527,40 €	434 928,10 €
	2022	2023	2024	2025
Excédent de fonctionnement reporté	31 976,24 €	98 578,01 €	67 601,77 €	144 542,77 €
Produits de tarifications	412 733,02 €	397 559,26 €	439 190,85 €	422 704,15 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	33 976,91 €	2 007,47 €	50 277,55 €	29 938,00 €
Produits financiers et non encaissables	65,59 €	- €		16,74 €
Total recettes de fonctionnement	478 751,76 €	498 144,74 €	557 070,17 €	597 201,66 €
	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exercice <u>hors</u> report antérieur	36 696,23 €	- 43 003,93 €	76 941,00 €	17 730,79 €
Résultat d'exercice <u>avec</u> report antérieur	68 672,47 €	55 574,08 €	144 542,77 €	162 273,56 €
Budget SAAD GIR 5 & 6 - évolution des comptes administratifs 2022-2025				
Budget SAAD GIR 5&6				
Déficit de fonctionnement reporté	138 473,32 €	1 495,51 €	136 251,90 €	169 529,23 €
Charges à caractère général	264 065,10 €	271 258,75 €	222 451,31 €	228 073,21 €
Charges de personnel	15,00 €	90,00 €	303,20 €	353,40 €
Dépenses afférentes à la structure	4 095,32 €	20 116,36 €	4 469,94 €	16 734,08 €
Total dépenses de fonctionnement	406 648,74 €	292 960,62 €	363 476,35 €	414 689,92 €
	2022	2023	2024	2025
Excédent de fonctionnement reporté	- €			
Produits de tarifications	228 737,04 €	211 492,47 €	189 119,36 €	178 854,70 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	5 232,60 €	1 278,58 €	4 825,75 €	13 290,01 €
Produits exceptionnels	35 000,00 €	56 163,00 €	2,01 €	4 948,98 €
Total recettes de fonctionnement	268 969,64 €	268 934,05 €	193 947,12 €	197 093,69 €
	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exercice <u>hors</u> report antérieur	794,22 €	- 22 531,06 €	- 33 277,33 €	- 48 067,00 €
Résultat d'exercice <u>avec</u> report antérieur	- 137 679,10 €	- 24 026,57 €	- 169 529,23 €	- 217 596,23 €

Approche consolidée des deux budgets SAAD

Budgets SAAD GIR 1 à 4 et GIR 5 & 6 - évolution des comptes administratifs 2022 -2025				
	2022	2023	2024	2025
Déficit de fonctionnement reporté	138 473,32 €	1 495,51 €	136 251,90 €	169 529,23 €
Charges à caractère général	667 226,85 €	689 100,00 €	626 581,86 €	653 907,89 €
Charges de personnel	37,50 €	225,00 €	758,01 €	883,50 €
Dépenses afférentes à la structure	10 990,36 €	44 710,77 €	12 411,98 €	25 297,40 €
Total dépenses de fonctionnement	816 728,03 €	735 531,28 €	776 003,75 €	849 618,02 €
	2022	2023	2024	2025
Excédent de fonctionnement reporté	31 976,24 €	98 578,01 €	67 601,77 €	144 542,77 €
Produits de tarifications	641 470,06 €	609 051,73 €	628 310,21 €	601 558,85 €
Autres produits relatifs à l'exploitation	39 209,51 €	3 286,05 €	55 103,30 €	43 228,01 €
Produits exceptionnels	35 065,59 €	56 163,00 €	2,01 €	4 965,72 €
Total recettes de fonctionnement	747 721,40 €	767 078,79 €	751 017,29 €	794 295,35 €
	2022	2023	2024	2025
Résultat d'exercice hors report antérieur	37 490,45 €	- 65 534,99 €	43 663,67 €	- 30 336,21 €
Résultat d'exercice avec report antérieur	- 69 006,63 €	31 547,51 €	- 24 986,46 €	- 55 322,67 €

Commentaires :

Le **budget SAAD GIR 1 à 4 n'est plus déficitaire** depuis 2018 notamment du fait des aides du Département sur l'APA. En revanche, le budget **SAAD GIR 5 et 6** « traîne » des **déficits structurels** qui « plombent » le résultat agrégé des deux services. Le budget principal du CCAS ne « peut plus » verser de subvention d'équilibre au budget SAAD GIR 5 et 6 (comme en 2022 pour 35 000 € ou en en 2023 pour 56 163 €) sans risquer de présenter lui aussi un **sur-déficit**. La situation budgétaire est clairement problématique.

• L'évolution des comptes administratifs de 2021 à 2025 – EHPAD les Charmilles

*Résultats provisoires, en attente de confirmation à l'ERRD

Détermination du résultat d'exploitation				
	2022	2023	2024	2025
Total des charges	5 541 903.85 €	6 245 146.42 €	6 369 304.43 €	5 993 807.63 €
Total des produits	5 776 203.08 €	5 982 370.35 €	6 291 526.12 €	6 446 268.19 €
Résultat comptable	24 299.23 €	-262 776.07 €	-77 778.31 €	482 460.56 €
Incorporation des résultats antérieurs				
Réserve de compensation des déficits au 1 ^{er} janvier 2023		780 313.01 €	517 536.94 €	439 758.63 €
Reprise de réserve de compensation au 31 décembre 2024		517 536.94 €	439 758.63 €	0.00
Résultats à affecter	234 299.23 €	0.00 €	0.00 €	482 460.56 €

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
TOTAL DES CHARGES	2022	2 837 298,53 €	962 472,58 €	1 742 132,74 €	5 541 903,85 €
	2023	2 782 256,57 €	985 999,82€	2 288 074,09 €	6 245 146,42 €
	2024	2 892 166,75 €	815 322,99 €	2 661 814,79 €	6 369 304,43 €
	2025	2 405 748,84	787 015,75	2 801 043,04	5 993 807,63

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
TOTAL DES PRODUITS	2022	2 663 028,58 €	877 265,06 €	2 235 909,44 €	5 776 203,08 €
	2023	2 759 354,30 €	983 790,32 €	2 949 433,00 €	5 982 370,35 €
	2024	2 918 706,93 €	994 502,13 €	2 378 317,06 €	6 291 526,12 €
	2025	3 094 845,03	995 166,19	2 386 256,97	6 476 268,19

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
RESULTAT A AFFECTER	2022	-174 269,95 €	-85 207,52 €	493 776,70 €	234 299,23 €
	2023	-23 047,36 €	- 2 271,68 €	-237 457,03 €	-262 776,07€
	2024	26 540,18 €	179 179,14 €	-283 497,73 €	-77 778,31 €
	2025	689 096,19	208 150,44	-414 786,07	482 460,56

Compte de résultat - Situation 2025*

**Résultats provisoires, en attente de confirmation à l'ERRD*

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	737 185.74	6 074 575.21	Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés
Groupe 2 : Charges afférentes au personnel	4 468 070.50	331 185.69	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	788 551.39	70 507.29	Groupe 3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 993 807.63	6 476 268.19	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	+ 482 460.56		RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DE RESULTAT	6 476 268.18	6 476 268.18	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

RESULTAT (EXCEDENT)	+ 482 460.56		RESULTAT (DEFICIT)
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (c/675)			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (c/68)	261 127.38	63 717.68	Quote-part des subventions virées au résultat (c/777) / Reprise subvention investissement (c/78742)
SOUS-TOTAL	743 587.94	63 717.68	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2 > 0)	679 870.26		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2 < 0)

TABLEAU DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		679 870.26	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (032)
Immobilisations (21) = 518 085.30+(205/2031) (Concessions et droits similaires) = 31 338.60	726 405.07	453 807.48	FCTVA = 17 743.24
Remboursement des dettes (16) = 176 981.21			EMPRUNT = 400 000 € Dépôt et cautionnement (16) = 34 277.65
APPORT AU FOND DE ROULEMENT (033)	407 272.67		PRELEVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT
Total équilibré du tableau de financement	1 133 677.74	1 133 677.74	Total équilibré du tableau de financement

- [Résultat d'exploitation 2025 – présentation en sections tarifaires](#)

Résultat exercice 2025	Total	Hébergement	Dépendance	Soin
Total des charges	5 993 807.63 €	2 405 748.84 €	787 015.75 €	2 801 043.04 €
Total des produits	6 476 268.19 €	2 817 197.91 €	956 738.63 €	2 300 638.67 €
Résultat comptable	+ 482 460.56 €	+ 689 096.19 €	+ 208 150.44 €	-414 786.07 €
Réserve de compensation au 01/01/2024	+ 517 536.94			
Réserve de compensation au 1 ^{er} janvier 2025	+ 439 759.63			
Résultat à affecter au titre de 2025	482 460.56€	+ 689 096.19 €	-206 635.62 €	
Affectation au 10682 (Réserve affectée à l'investissement)	382 460.56 €			
Affectation au 10686 (Réserve de compensation des déficits)	100 000.00 €			

ERRD 2025– Dépenses	Total	Hébergement	Dépendance	Soin
GROUPE 1 – Charges à caractère général	737 185.74 €	631 677.11 €	61 683.12 €	43 825.51 €
GROUPE 2 – Charges de personnel	4 468 070.50 €	1 030 303.75 €	735 557.41 €	2 702 209.34 €
GROUPE 3 – Charges afférentes à la structure	788 551.39 €	743 767.98 €	- 10 224.78 €	55 008.19 €
TOTAL DES DÉPENSES	5 993 807.63 €	2 405 748.84 €	787 015.75 €	2 801 043.04 €

ERRD 2025 – Recettes	Total	Hébergement	Dépendance	Soin
GROUPE 1 – Charges à caractère général	6 074 575.21 €	2 817 197.91 €	956 738.63 €	2 300 638.67 €
GROUPE 2 – Charges de personnel	331 185.69 €	210 639.83 €	38 427.56 €	82 118.30 €
GROUPE 3 – Charges afférentes à la structure	70 507.29 €	67 007.29 €	0.00 €	3 500.00 €
TOTAL DES RECETTES	6 476 268.19 €	3 094 845.03 €	995 166.19 €	2 386 256.97 €

Section d'exploitation : les charges par groupes fonctionnels :

CHARGES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 24/25	Différence (K€)
Groupe 1	670 586,79	951 691,75	882 999.23	737 185.74	- 16.44 %	- 145 k€
Groupe 2	4 048 360,33	4 307 180,95	4 475 634.24	4 468 070.50	+0.15 %	- 7 k€
Groupe 3	822 956,73	986 273,72	1 010 670.96	788 551.39	-21.98 %	- 222 k€
Total	5 541 903,85	6 245 146,42	6 369 304.43	5 993 807.63	- 5.90 %	- 376 k€

Article	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	% d'évolution	Différence 2025/2024
60611	Eau et assainissement	20 234,41	10 866,80	24 078,15	23260,16	24 931,93	7,19%	1 671,77
60612	Energie électricité	90 137,41	134 435,31	278 824,39	200703,74	161 792,77	-19,39%	-38 910,97
60613	Chauffage	41 832,90	36 349,74	65 503,38	90085,48	62 193,35	-30,96%	-27 892,13
60621	Combustibles et carburants	231,16	163,94	664	849,19	505,35	-40,49%	-343,84
60622	Produits d'entretien	22 923,67	26 876,38	16 264,85	21740,66	17 830,14	-17,99%	-3 910,52
60623	Fournitures d'atelier	17 959,73	19 851,96	21 292,47	15448,98	6 097,67	-60,53%	-9 351,31
60624	Fournitures administratives	4 786,96	2 954,97	4 004,71	3694,62	6 641,08	79,75%	2 946,46
606261	Protections, produits absorbants	34 688,40	37 808,65	37 116,92	46025,76	46 823,98	1,73%	798,22
606268	Autres fournitures hôtelières	5 729,15	6 395,27	5 447,35	6445,46	4 278,50	-33,62%	-2 166,96
60628	Autres fournitures non stockées	4 239,68	7 197,23	8 041,97	15959,78	16 998,02	6,51%	1 038,24
6063	Alimentation	211 828,48	219 955,73	233 908,06	268970,81	248 356,74	-7,66%	-20 614,07
6066	Fournitures médicales	53554,04	44 907,16	42 581,43	36034,11	36 359,25	0,90%	325,14
6281	Prestation de blanchissage extérieur	50 412,63	60 099,91	54 670,90	60520,06	31 163,49	-48,51%	-29 356,57
6287	Remboursement de frais	3 019,00	9 602,96	83 493,05	44503,28	20 673,27	-53,55%	-23 830,01
6288	Autres	41 909.71	35 492.16	45 424.34	24038,18	25 447,02	5,86%	1 408,84

➤ Les dépenses du groupe 1 ont diminué par rapport à 2024 de 16.44 %, soit - 145 k€ :

- o Énergie/électricité : diminution de 20 % (28% de diminution en 2024), soit - 39 k€

- o Chauffage (article 60613): diminution de 31 %, soit -28 k€
- o Alimentation : diminution de 7.66 % : soit -20 k€
- o Maintien du budget formation à hauteur de 25 k€
- o Sinon, globalement les dépenses se maintiennent.

Ci-dessous les coûts réels de refacturation des services de la mairie et du CCAS à l'EHPAD :

	2021		2022	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Mission agents Pôle Finances	6215	7 500,00	6215	7 500,00
Intervention des services techniques	6215	22 287,20	6215	17 008,00
Intervention Service informatique	6215	1 518,04	6215	1 518,04
Remboursement salaires personnel administratif au CCAS	6215	34 423,52	6215	36 722,48
Remboursement Salaires aide à domicile au CCAS	6215	36 246,94	6215	36 668,87
Remboursement architecture informatisée mutualisée	6287	6 655,00	6287	6 830,18
Remboursement logiciel Civil	6287	2 670,00	6287	2 622,96
		111 300,70		108 870,53

	2023		2024	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Mission agents Pôle Finances	6215	7 500,00	6215	7 500,00
Intervention des services techniques	6215	18 882,50	6287	20 043,75
Intervention Service informatique	6215	1 593,83	6287	1 593,83
Remboursement salaires personnel administratif au CCAS	6287	35 550,92	6215	37 568,38
Remboursement Salaires aide à domicile au CCAS	6287	37 286,28	6215	27 507,63
Remboursement architecture informatisée mutualisée	6287	7 244,08	6287	6 478,93
Remboursement logiciel Civil	6287	2 689,29	6287	2 379,77
		110 746,90		103 072,29

Année 2025	Imputation	Total
Mission agents Pôle Finances	6215	7 500,00
Intervention des services techniques	6215	27 656,25
Intervention agent technique mis à disposition 2025	6215	1 891,74
Intervention Service informatique	6215	1 593,83
Remboursement architecture informatisée mutualisée	6287	10 100,78
Remboursement logiciel Civil	6287	2 445,17
Remboursement Salaires personnel administratif au CCAS	6215	21 390,23
Remboursement Salaires aide à domicile au CCAS	6215	35 969,22
Remboursement assurance statutaire	61681	932,53
Total mise à disposition VILLE/CCAS - EHPAD		109 479,75

La refacturation des services Ville a été répartie entre deux imputations le 6287 (groupe 1) et le 6215 (groupe 2). L'imputation 6287 porte sur le remboursement de frais en termes de prestation alors que l'imputation 6215 fait référence à du personnel mis à disposition.

➤ **Les dépenses du groupe 2 se sont maintenues par rapport à 2024 :**

- Groupe 2 : Ce maintien de dépense peut s'expliquer par les éléments suivants :
 - o Revalorisation indiciaire limitée au titre de 2025 : + 26 k€ (contre 157.9 k€ en 2024).
 - o Augmentation significative des cotisations CNRACL (+ 3 points / an sur 4 ans) soit + 47 850 €.
 - o L'absentéisme de 2025 a atteint un niveau important en termes de nombre d'arrêts. Nous dénombrons 141 arrêts contre 168 arrêts en 2024 (- 27 arrêts). Toutefois, en nombre de jours cela a explosé + 1 620 jours par rapport à 2024 (3 633 jours contre 2013 jours). La gestion de ces arrêts a été absorbée en grande partie par le pool de remplacement ainsi que par l'application de la procédure dégradée. Une majorité des arrêts maladie ordinaire 8.58/13.91 etp a fait l'objet d'une prise en charge au-delà de 10 jours d'arrêts maladie). Il y a une application également de la réglementation qui s'applique dans la prise en charge des arrêts maladie avec l'atténuation des 90 % (estimée à 10 k€ à l'année).
 - Constat d'un congé grave maladie (179 jours contre 365 jours en 2024).
 - La prise en charge d'un congé longue durée s'est arrêtée sur 2025 (non pris en charge par l'assurance).
 - 3 congés maternité pour 351 jours d'absence (contre 3 congés maternité en 2024 pour 239 jours d'absence).

Ci-après le détail de l'absentéisme sur plusieurs années :

Nature de l'arrêt	2021		2022		2023	
	Nb arrêts	Durée en jours	Nb arrêts	Durée en jours	Nb arrêts	Durée en jours
Maladie ordinaire	96	1782	135	1452	80	1532
Congé Grave Maladie	0	0	0	0	1	179
Congé Longue Maladie	0	0	0	0	0	0
Congé Longue Durée	2	485	2	730	2	638
Congé Maternité / Paternité (dont congés pathologiques)	9	781	5	298	4	460
Accident du travail / Maladie Professionnelle	13	847	20	856	18	312
Jours d'arrêts en ETP agent		17		14.56		13.62

	2024	
Nature de l'arrêt	Nb arrêts	Durée en jours
Maladie ordinaire	150	2458
Congé Grave Maladie	1	365
Congé Longue Maladie	0	0
Congé Longue Durée	1	365
Congé Maternité / Paternité (dont congés pathologiques)	3	239
Accident du travail / Maladie Professionnelle	13	206
Total	168	3633
Jours d'arrêts en Equivalent Temps plein agent		13.91

	2025	
Nature de l'arrêt	Nb arrêts	Durée en jours
Maladie ordinaire	150	3572
Dont Maladie ordinaire de 10 jours au moins		2241
Congé Grave Maladie	1	179
Congé Longue Maladie	0	0
Congé Longue Durée	0	0
Congé Maternité / Paternité (dont congés pathologiques)	5	377
Accident du travail / Maladie Professionnelle	13	123
Total	141	4 251
Jours d'arrêts en Equivalent Temps plein agent		16.28

Présentation du coût de l'absentéisme global et le reste

	Nombre de jours d'arrêts total	Coût total de l'absence des agents sur période d'arrêt	Reste à charge financier pour l'EHPAD (après remboursement)
2024	3 633	321 384,96	136 372,17
2025	4 251	322 636,56	146 862,06

Au regard des arrêts supportés sur 2024 et 2025, l'EHPAD a reçu des versements concernant de l'absentéisme 2024 sur 2025 pour 25 k€ environ.

- o Les coûts intérimaires ont, quant à eux, diminué par rapport aux années passées (ci-dessous le détail). C'est une décision de l'équipe d'encadrement de l'EHPAD d'appliquer une procédure dégradée en cas d'absentéisme afin de limiter le recours à l'intérim et de le réserver pour les situations exceptionnelles de remplacement. L'intérim n'apporte pas un accompagnement qualitatif auprès des résidents car les professionnels compétents qui interviennent ne connaissent pas leurs habitudes. Le pool existe à hauteur de 3 professionnels soignants.

COÛTS INTÉRIMAIRES	
2021	29 639,53
2022	75 722,98
2023	41 056,23
2024	18 596.45
2025	14 912.13

o **Nombre de contrats signés :**

o	Nombre de contrats	Nombre d'agents concernés
2024	78	57
2025	130	61

L'augmentation du nombre de contrats entre 2024 et 2025 confirme l'absentéisme supporté en 2025.

o **Le coût du versement de l'indemnité de fin de contrat :**

Année	Nombre d'agents concernés	Coût de l'indemnité annuelle versée
2024	11	13 950 €
2025	17	22 650 €

L'indemnité « fin de contrat » est due, pour tout contrat avec un motif autre qu'accroissement saisonnier d'activité, dont la durée (initiale + renouvellement) est inférieure ou égale à 1 an. L'indemnité n'est pas due si une proposition de nomination stagiaire ou de contrat CDI est faite, si un nouveau contrat est signé et si l'agent met fin à son contrat.

➤ **Les dépenses du groupe 3 ont diminué de 22 % par rapport à 2024 soit - 222 k€ :**

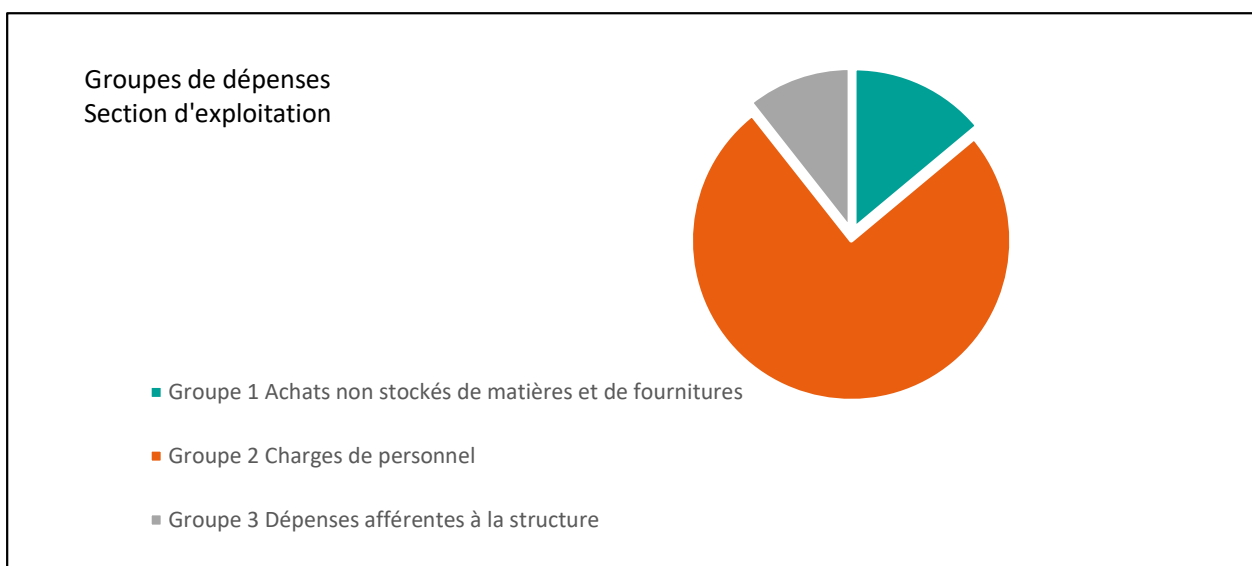
- Groupe 3 :

- o Diminution de la redevance immobilière auprès de la SA HLM Les Foyers (166 k€) – à la suite du rachat des bâtiments auprès de la Ville de Redon.
- o Augmentation des dépenses d'entretien et réparation pour 20 k€.
- o Diminution des charges d'intérêts d'emprunt à hauteur de 36 k€ (142 k€ en 2024, 141 k€ en 2023 contre 80 k€ en 2022). L'évolution des emprunts de l'EHPAD est annexée au Livret A (passage de 1 à 3 % en mai 2023/ taux du livret A à 2.5 % en 2025 ; d'où la diminution).
- o Maintien des charges d'assurance pour 211 k€ dans le cadre de nouvelles modalités assurantielles :
 - Augmentation des dépenses d'assurances statutaires (RELYENS) sur les années antérieures :
 - Entre 2022 et 2023 : augmentation constatée de 63 %, soit + 73 k€ (passage de 4.25 % à 6.38 % du taux de cotisation). En 2022 (115 k€) et en 2023 (188 k€).
 - Entre 2023 et 2024 : augmentation constatée de 24 k€ par rapport à 2023. Nouveau contrat, les taux de cotisation évoluent. Pour les agents CNRACL, évolution de 6.38 % à 6.97 %. Pour les agents IRCANTEC, évolution de 0.85 % à 1.20 %.
- o Diminution des dotations aux amortissements pour 20 k€ par rapport à 2024.

Comparaison du coût de l'assurance statutaire :

Année	Cotisations	Remboursements	Différence
2021	100 969.14 €	226 257.25 €	+ 125 288.11€
2022	115 324.48 €	87 366.34 €	-27 958.14
2023	187 590.10 €	144 368.41€	-43 221.69 €
2024	212 447.12 €	154 523.28 €	-57 923.84 €
2025	211 296.16 €	193 836.85 €	-17 459.31 €

Ci-dessous une vision des groupes de dépenses sous forme de graphique.



Section d'exploitation : les recettes par groupes fonctionnels :

RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 24/25	Différence (K€)
Groupe 1	5 340 236,96	5 596 585,26	5 753 798,30	5 949 753,68	6 074 575,21	2,10%	124 821,53
Groupe 2	254 288,26	111 687,03	162 800,28	259 521,77	331 185,69	27,61%	71 663,92
Groupe 3	59 928,60	67 930,79	65 771,77	82 250,67	70 507,29	-14,28%	-11 743,38
Total	5 654 453,80	5 776 203,08	5 982 370,35	6 291 526,12	6 476 268,19	2,94%	184 742,07

➤ Les recettes du groupe 1 ont évolué par rapport à 2024 de 2.10 %, soit + 124 k€ :

- Groupe 1 :
 - o Augmentation du prix de journée au 1^{er} janvier 2025 en application des tarifs négociés dans le cadre du CPOM et des tarifs majorés

	Tarif journalier secteur classique	Coût mensuel pour un résident	Tarif journalier secteur protégé	Coût mensuel pour un résident	Tarif Hébergement Temporaire	Coût mensuel pour un résident	Talon dépendance	Recettes annuelles supplémentaires
2024	66,80	2 198,70	70,97	2 323,80	70,20	2 300,70	6,49	126 503,52
2025	68,80	2 261,40	72,97	2 386,50	72,97	2 386,50	6,58	84 016,00

- o Augmentation de la dotation soin dans le cadre de la convergence CPOM pour 68 k€
- o Pas d'attribution de Crédits Non Reconductibles de la part de l'ARS (35 k€ en 2024 et 41 k€ en 2023).

Dotation soins :

DOTATIONS	Total
Au 31/12/N-1	2 230 264,21
Au 01/01/N	2 230 264,21
Actualisation	44 073,26
Moyens complémentaires N	29 901,20
CNR	-3 600,00
Total dotation N	2 300 638,67

Forfait dépendance :

		2024	2025	2026
SECTEUR CLASSIQUE	Tarif administré	64.85 €	66.10 €	67,40 €
	Tarif aide sociale		64.75 €	66,08 €
	Tarif majoré (1)		66.80 €	68,80 €
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	Tarif administré	68.90 €	70.20 €	71,40 €
	Tarif aide sociale		68.80 €	70,22 €
	Tarif majoré			72,97 €
Tarif UHPAD	Tarif administré	68.90 €	70.20 €	71,40 €
	Tarif aide sociale		68.80 €	70,22 €
	Tarif majoré		70.97 €	72,97 €
	Talon dépendance	6.39 €	6.49 €	6,58 €
RECETTES PERÇUES	Tarifs Hébergement	2 604 443,28	2 691 655,18	2 771 655,18
	Talon Dépendance	263 367,23	274 020,69	277 676,00

Tarif Hébergement

	2022	2023	2024	2025	2026
Forfait global dépendance	788 490,30 €	825 532,01	829 659,67	833 807,96	837 977,00

(1) Ce tarif majoré a été instauré par la loi Bien Vieillir du 8 avril 2024 pour permettre aux EHPAD de trouver des financements complémentaires au regard du contexte déficitaire qui se dessine pour l'ensemble du secteur. Pour l'instaurer, le Département d'Ille-et-Vilaine a également donné un avis favorable avec une majoration possible maximum à hauteur de 10 %. Le Conseil d'Administration du CCAS (séance du 19 novembre 2024) ainsi que le Conseil de la Vie Sociale (séance du 21 novembre 2024) ont donné un avis favorable à l'instauration de ce tarif majoré.

➤ Les recettes du groupe 2 ont évolué par rapport à 2023 de 56.65 %, soit + 92 k€ :

- Groupe 2 :
 - o Maintien des remboursements des charges de personnel de la part de l'assureur Relyens (constat d'environ 25 k€ de recettes supplémentaires en lien avec une perception de recettes liées à des dépenses d'absentéisme supportées en 2024).
 - o Perception dans le cadre du bouclier tarifaire des reversements par ENGIE à hauteur de 112 k€ :
 - Période du 1^{er} semestre 2024 : 23 395.08 €
 - Période du 2nd semestre 2024 : 20 487.96 €
 - Solde 2023 : 69 013.08 €

Les garanties concernées par les remboursements des agents CNRACL sont :

- Congé maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique (15 jours de franchise).
- Maternité - adoption – paternité.
- Accident ou maladie imputable au service (15 jours de franchise).

Les garanties concernées par les remboursements des agents IRCANTEC sont :

- Congé maladie ordinaire (15 jours de franchise).
- Grave maladie.
- Maternité - adoption – paternité.
- Accident ou maladie imputable au service.

➤ Les recettes du groupe 3 ont évolué de -14.28 % par rapport à 2023, soit - 11 k€ :

- Groupe 3 :
 - o Pas d'évolution significative à signaler. Les recettes de ce groupe intègrent principalement l'opération comptable d'une reprise de subvention d'investissement pour 63 k€.

➤ **Conclusion sur l'évolution des dépenses et recettes qui ont permis de retrouver un excédent :**

La résidence termine sa clôture budgétaire avec un excédent à hauteur de 482 k€. Il résulte de deux phénomènes : les dépenses de fonctionnement ont diminué de 376 k€ et les recettes de fonctionnement ont augmenté de 184 k€.

L'optimisation des dépenses a été recherchée tout au long de l'année 2025. Les augmentations de dépenses d'énergie liées à l'inflation supportées fortement en 2023 ont diminué sur les exercices 2024 et 2025. La résidence a par ailleurs reçu au titre de l'exercice 2025, le versement de bouclier tarifaire antérieur pour 112 k€.

Analyse financière de l'année 2025 :

➤ **L'analyse du bilan financier**

L'analyse financière cherche à expliquer la trésorerie en comparant les fonds de roulement et besoin en fonds de roulement et non à tirer des conclusions en regardant le seul niveau des liquidités détenues par la résidence.

Les grands équilibres :

La situation financière affiche des équilibres respectés.

Le Fond de Roulement Net Global est positif. Il a évolué entre 2024 et 2025 pour atteindre 1716 k€. Le FRNG représente les ressources stables et les emplois stables (c'est-à-dire de plus d'un an). Il se compose de deux parties : le Fonds de Roulement d'Investissement (correspond à la section d'investissement cumulé) et le Fonds de Roulement d'Exploitation (postes du haut de bilan mais qui ne financent pas le cycle d'investissement).

Le FRNG (1 716 k€) est supérieur au Besoin en Fond de Roulement (67 k€).

La Trésorerie est positive (1 648 k€).

Analyse des grandes masses :

Le FRNG est positif à hauteur de 1716 k€. Il est réparti entre le FRI qui s'élève à 792 k€ et le FRE à hauteur de 924 k€.

Le Fonds de Roulement d'Investissement :

Taux d'endettement est d'un niveau assez élevé : 53.09 %.

Apurement de la dette : 1.70. Elle est proche de l'indicateur « 2 » indiquant la capacité de la résidence à rembourser ses emprunts.

La durée apparente de la dette est de 6.17. Elle est correcte. Elle est inférieure à 10 ans. Elle est liée au bon niveau de Capacité d'Auto-Financement de l'EHPAD.

L'évolution des biens stables montrent une légère hausse des immobilisations corporelles (+ 518 k€) en lien avec l'acquisition des bâtiments dits « grappes ».

La vétusté des constructions et des installations techniques est assez faible (26.19 % et 25.55 %). Les autres immobilisations présentent une vétusté forte (83.90 %) laissant présager un renouvellement des immobilisations nécessaires à court terme (cuisine, lingerie, etc.).

L'établissement pratique les cautionnements reçus auprès des usagers, ce qui renforce sa trésorerie.

Le Fonds de Roulement d'Exploitation :

Il est en hausse. Ce qui est un bon indicateur de gestion au niveau des équilibres budgétaires.

La réserve de couverture du Besoin en Fonds de Roulement n'a pas été constituée.

La réserve de compensation des déficits s'est dégradée les deux dernières années en apurant les déficits constatés. Au titre de 2025, elle se maintient. Il convient toutefois de la renforcer afin de la mobiliser si la situation de l'EHPAD devait se dégrader à nouveau pour des raisons inflationnistes non maîtrisables.

La situation budgétaire s'est améliorée depuis 2023 du fait de la régulation du contexte inflationniste subi (énergie, gaz, alimentation, emprunt, indexation du livret A, augmentation de la couverture assurantielle RH).

Le taux de CAF de 10.98 % sur 2025 atteint un très bon niveau (supérieur à 10 %, ce qui n'était pas le cas en 2024, le taux était de 2.31 %). Il augmente par rapport à 2024 et 2023. Cette amélioration de taux confirme le retour à l'équilibre de la résidence. La CAF de 679 k€ couvre le remboursement des emprunts de 149 k€. La provision pour risques et charges n'a pas été constituée sur la résidence.

Besoin en Fonds de Roulement :

Le délai de rotation des créances est bon. Il atteint 13.21 % (inférieur à 30 jours).

Les délais fournisseurs sont à un niveau correct et normal. Ils atteignent 22.02 jours (entre 30 et 50 jours).

Les dettes sociales et fiscales se situent à hauteur de 18.95 jours (inférieur à 30 jours).

Trésorerie :

Elle est positive autour de 108 jours.

Elle est d'un bon niveau. Il convient d'être prudent pour la préserver (vigilance sur les déficits répétés et les prélèvements sur fonds de roulement pour les futurs investissements).

Conclusion :

Les grands ensembles d'équilibre budgétaire sont respectés au titre de l'année 2025. Le FRNG est positif et couvre la totalité du BFR et permet de surcroît de dégager une trésorerie positive. La situation financière de 2025 est donc saine.

Le bon niveau de la CAF retrouvé en 2025 permet une projection plus sereine concernant la soutenabilité financière par la résidence d'un projet d'investissement. Il convient de travailler dans les années à venir au maintien d'un excédent de fonctionnement.

Le niveau élevé du taux d'endettement est une vigilance à conserver. Elle va se réduire au rythme des remboursements.

Les délais de rotations créances et fournisseurs sont bons. Ce constat n'appelle aucune action particulière à engager. C'est donc une année budgétaire positive qui doit permettre de positionner l'EHPAD dans une situation saine et durable à l'abord d'un projet d'investissement à 5 à 10 ans.

II-5 La capacité d'autofinancement (CAF)

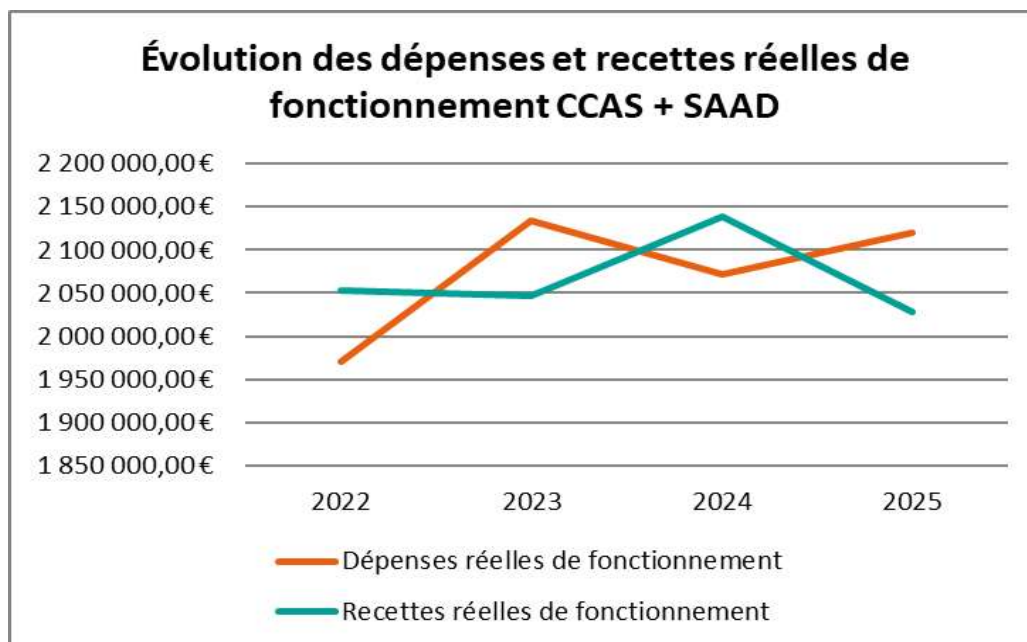
La Capacité d'autofinancement d'une collectivité se mesure d'abord à partir de la **marge brute** qui est le **résultat de la gestion courante** = différence entre les **recettes courantes** (classe 7 et chapitre 013) et les **dépenses courantes** (classe 6 + chapitre 014).

Pour obtenir la **Capacité d'Autofinancement Nette**, il faut **retrancher** l'amortissement des **emprunts** propres (remboursement en capital) et additionner les recettes de créances immobilisées (remboursement de capital d'emprunts transférés ou d'avances financières).

Cette C.A.F. nette exprime le potentiel de financement, en fonds propres, des investissements.

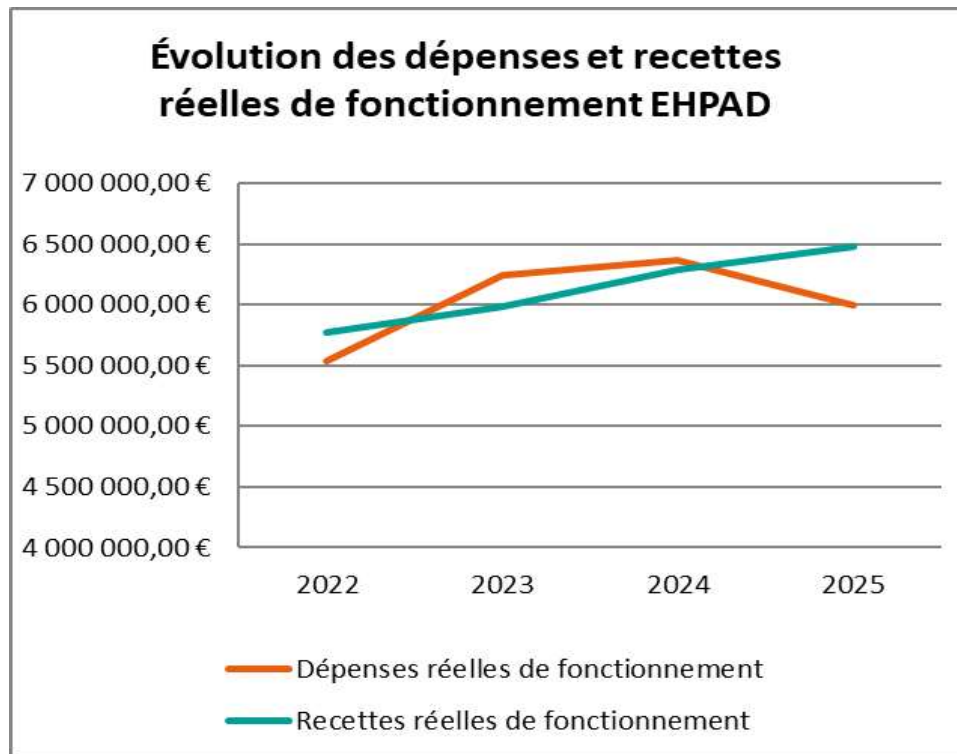
- [La CAF du CCAS + SAAD](#)

	CCAS + SAAD - évolution de la CAF 2022 à 2025			
	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	1 971 332,67 €	2 133 338,95 €	2 070 995,54 €	2 119 209,34 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 052 869,45 €	2 047 108,51 €	2 138 589,35 €	2 027 473,45 €
CAF Brute	21 446,76 €	- 86 230,44 €	67 593,81 €	- 91 735,89 €
Remboursement Emprunts	3 675,21 €	- €	- €	
CAF Nette	17 771,55 €	- 86 230,44 €	67 593,81 €	- 91 735,89 €



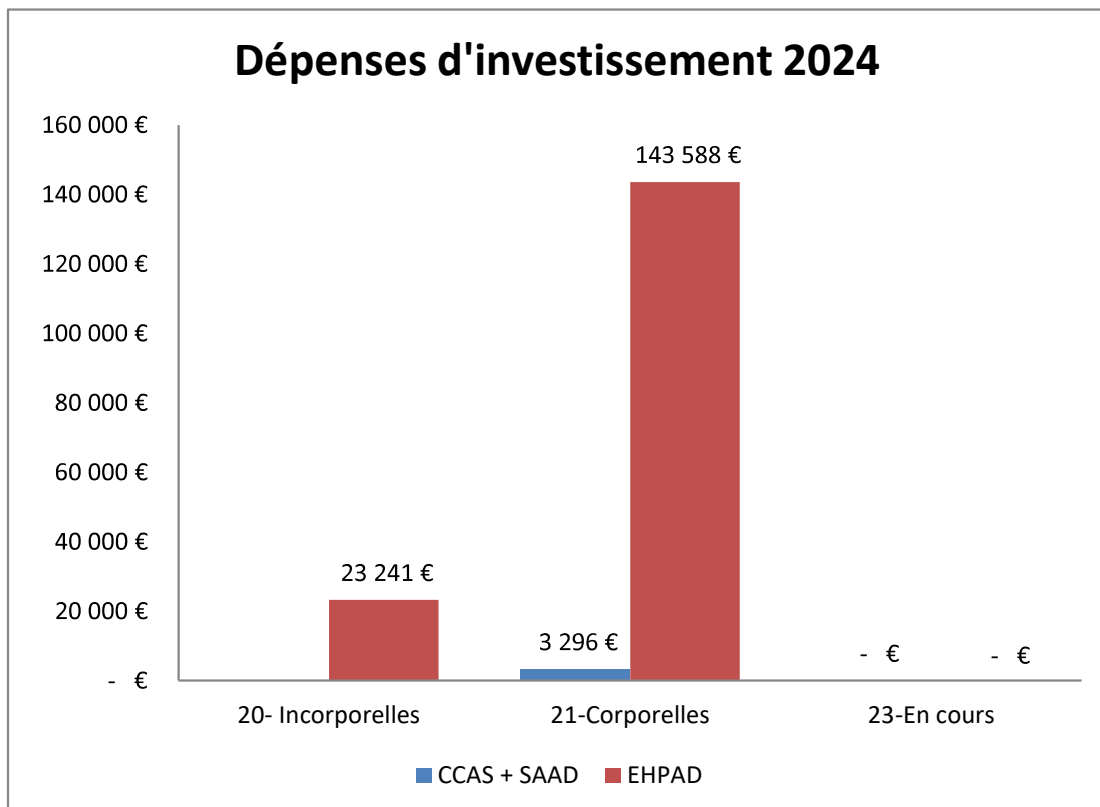
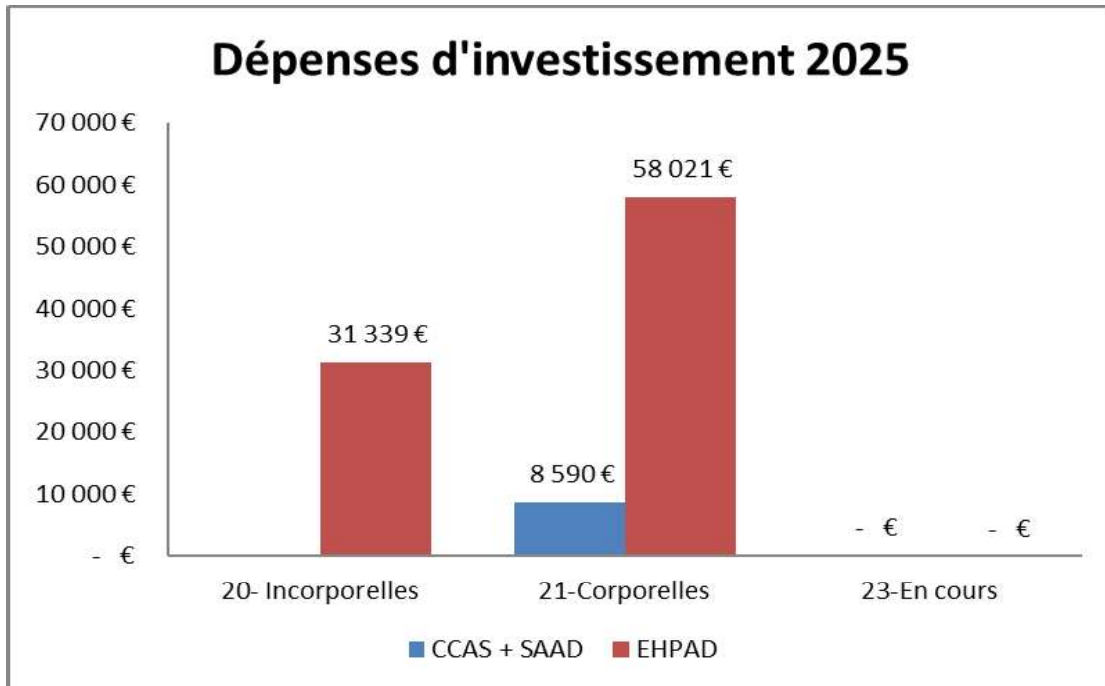
• La CAF de l'EHPAD

	EHPAD - évolution de la CAF 2022 à 2025			
	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	5 541 903,85 €	6 245 146,42 €	6 369 304,43 €	5 993 807,63 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 776 203,08 €	5 982 370,35 €	6 291 526,12 €	6 476 268,19 €
CAF Brute	234 299,23 €	- 262 776,07 €	- 77 778,31 €	482 460,56 €
Remboursement Emprunts	152 893,02 €	148 042,26 €	146 566,18 €	148 974,34 €
CAF Nette	81 406,21 €	- 410 818,33 €	- 224 344,49 €	333 486,22 €



II-6 L'investissement

- Évolution des dépenses réelles de la section d'investissement (hors restes à réaliser)



III Les perspectives budgétaires du CCAS, du SAAD et de l'EHPAD

Le CCAS de Redon assure la mise en œuvre d'une **politique volontariste** en matière d'action sociale **en faveur du public redonnais**.

Il apporte **un accompagnement et un soutien aux redonnais les plus fragiles**, par la gestion de ses services et établissements médico-sociaux mais également par le **développement de projets partenariaux** et le soutien à des personnes en situation précaire.

III-1. Les projets et orientations du CCAS et du SAAD

L'élaboration du budget principal du CCAS aura pour **objectifs** :

- **le maintien des actions sociales** déjà mises en place ;
- **la mise en œuvre des nouvelles actions** inscrites dans le Projet Social Municipal répondant aux besoins sociaux couverts ou non couverts par le CCAS ou par d'autres acteurs institutionnels ou associations œuvrant dans le domaine du social ;
- **le développement des partenariats avec lesdits acteurs associatifs et institutionnels** du territoire, afin de faire émerger une action sociale cohérente et de mutualiser si possible les charges financières.

- **En matière d'aide et d'accompagnement des publics**

Tout en veillant à l'équilibre financier de ces dispositifs, le **CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis** par :

- Le CCAS est engagé, avec plusieurs partenaires du territoire (Redon Agglomération, CPAM, Département 35...), dans **l'expérimentation « 100 % recours aux droits »** qui avait pour but de s'assurer que l'ensemble des habitants de deux quartiers de Redon avaient accès aux droits sociaux et de santé auxquels ils pourraient prétendre. Ce projet a pu voir le jour grâce à une subvention de l'État qui est en partie reversée au CCAS de Redon par le biais d'une convention signée avec Redon Agglomération. Celle-ci sert à financer le recrutement d'un référent accès aux droits (environ 15 mois) qui est basé au CCAS.
- La mise en place d'une **mutuelle communale avec la signature d'un partenariat avec la Mutuelle Familiale** : la Mutuelle Communale propose plusieurs formules de complémentaire santé, pour compléter la prise en charge de la Sécurité Sociale. Elle est destinée à optimiser les remboursements des soins et des frais médicaux des administrés d'une même commune.
- **L'ouverture d'un Espace France services** : c'est un guichet unique qui donne accès aux principaux organismes de services publics et à un accompagnement aux démarches.
- La poursuite d'une politique de tarification de transports à l'attention des personnes fragiles **« transport plus »**.
- Le maintien des enveloppes dédiées aux aides alimentaires et aux aides facultatives.
- La continuité du dispositif de soutien de l'accès à la culture pour des publics pouvant en être éloignés via la « charte culture et solidarité ». **Ce dispositif s'est ouvert à**

d'autres partenaires et à d'autres prestataires et bénéficie donc à d'autres publics relevant des minimas sociaux.

En 2026, le CCAS continuera également d'assurer ses autres missions :

- d'hébergement d'urgence par le biais de la « Halte du Passant » ; Des évolutions liées à l'accès à l'hygiène pour les occupants ont été mises en place et d'autres sont encore en cours de réflexion ;
- d'hébergement temporaire pour accueillir une famille et/ou des personnes isolées se retrouvant subitement sans logement. Ce logement a aussi pour vocation d'accueillir des femmes victimes de violence ;
- d'actions intergénérationnelles de prévention de l'isolement social, et la participation à la tenue de conférences, dans le cadre de la feuille de route « Bien vieillir à Redon » ;
- l'organisation de temps de sensibilisations liés aux feuilles de route « Vivre ensemble » et « l'Égalité hommes-femmes » ;
- d'actions de convivialité à l'attention des personnes de plus de 72 ans avec la distribution de colis pour Noël. Il est toujours prévu d'organiser le traditionnel *repas des personnes âgées en décembre au Carré 9* ;
- De porter, pour la dernière année, le dispositif de Programme de Réussite Éducative sur l'ensemble de la commune suite à la sortie du quartier dit « prioritaire » de Bellevue au titre de la politique de la Ville. L'État ne financera plus le dispositif à partir de 2027, le CCAS n'aura plus de motifs pour continuer à porter ce dispositif qui pourra être transféré à un service de la Ville.

Toutes ces actions sont inscrites dans le paysage social redonnais et répondent aux demandes des habitants et des partenaires. Le CCAS de Redon conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale.

Nota : pour plus d'informations se rapporter au Rapport d'Activités 2025 du CCAS.

• En matière de partenariats

Un travail de **révision des conventions partenariales** a débuté en 2017 (AIS 35, CIDFF 35, IBEP...) car certaines datent de plusieurs décennies et ne correspondent plus à la réalité des engagements réciproques actuels, quand d'autres doivent juste être mises à jour.

En 2023-début 2024, s'est achevé le travail concernant les conventions avec l'AIS 35, ce qui a permis de réduire les charges de fonctionnement.

2023	2024	2025
17 153,67 €	12 760,96 €	8 620,70 €

Soit une baisse des dépenses d'environ : **32 %**

En 2025, le CCAS a mené un travail de révision et de clarification des conventions en lien avec la société BSB les Foyers notamment pour la location du Château de la Barre, mis à disposition du Secours Catholique et ce travail se poursuit. En 2026, le CCAS poursuivra avec l'immeuble, 6 rue Saint-Pierre, pour lequel le CCAS assure la gestion locative de trois appartements.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre une démarche de clarification et de formalisation des relations que le CCAS a nouées avec les intervenants et partenaires associatifs et institutionnels, notamment le **Centre Social Confluence mais également le Centre Départemental d'Action Sociale** qui font partie des acteurs majeurs de l'action sociale du territoire. **Il est prévu de consacrer du temps à l'écriture d'une convention entre le CDAS et le CCAS.**

- **Concernant le service de maintien à domicile SAD**

Le CCAS continue son **effort d'optimisation des coûts** du Service d'Autonomie à Domicile (SAD), **tout en assurant une qualité de service 7 jours sur 7 de 8h à 20h.**

Le travail de **stabilisation et de cohésion de l'équipe d'intervenants** se poursuit dans un contexte difficile, dû aux conséquences liées à **la hausse du carburant** et aux difficultés inhérentes au service en termes de recrutement.

En ce qui concerne le **nombre d'heures réalisées**, on constate globalement une baisse du volume d'heures entre 2024 et 2025 et contrairement à l'année dernière, aussi bien sur les heures SAAD GIR 1 à 4 que sur les heures du SAAD GIR 5 et 6. **Le volume global est en conséquence en légère baisse :**

Budget	Volume d'heures 2023	Volume d'heures 2024	Volume d'heures 2025	<i>Evol 2024/2025</i>
SAAD GIR 1 à 4	14 740	15 161	14 350	- 5,35 %
SAAD GIR 5 & 6	8 614	7 724	7 001	-9,36 %
TOTAL	23 354	22 885	21 351	- 6,70 %

Cette baisse peut s'expliquer par une difficulté pour le service de recruter, ce qui engendre des impacts sur la prise en compte de nouvelles prises en charge et l'augmentation de certains plans d'aide, d'où une légère baisse du volume d'heures. Les conséquences liées à l'inflation amènent les ménages à rationaliser leurs dépenses et à prendre la décision de solliciter moins d'heures de service quand cela est possible.

La baisse du volume d'heures s'explique aussi par l'augmentation de l'absentéisme. Le service doit annuler régulièrement des heures qui ne peuvent pas être remplacées.

Il est à noter que le service a signé en 2022 une convention avec le Département pour les années 2022, 2023 et 2024 afin de soutenir financièrement le service dans le cadre de la mise en application des revalorisations salariales et notamment l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) en application du décret n°2002-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation de 49 points d'indice majoré à des agents territoriaux exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées au sein d'un SAAD relevant de la Fonction Publique Territoriale (FPT). **Le Département a renouvelé cette convention jusqu'en 2027.**

L'année dernière, au vu des difficultés financières que rencontrait le Département d'Ille-Vilaine, celui-ci s'était positionné sur un taux directeur de + 0 % pour les tarifs de l'APA et de la PCH. **Cette année, une hausse de 3,79 % a été accordée aux services avec un tarif en dessous de 29 €.**

- **Réforme des services à domicile : Les « Services Autonomie à Domicile »**

Objectif : Les SAD faciliteront la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins permettant :

- ✓ Une réponse plus complète aux besoins des personnes avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants et de la lutte contre la maltraitance.
- ✓ Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. **Les SAD deviennent la porte d'entrée unique pour l'usager.**
- ✓ Une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.
- ✓ L'amélioration de l'attractivité des métiers en reconnaissant des missions variées au travers notamment du financement du temps consacré au lien social.

La consolidation des financements

Cette réforme s'accompagne d'une consolidation des financements des services :



- ✓ Instauration d'un tarif plancher de 23 €.
- ✓ Création de la dotation complémentaire pour financer des actions améliorant la qualité du service rendu et les conditions de vie au travail des salariés.
- ✓ Évolution de la tarification des activités de soins.
- ✓ Financement spécifique de l'ARS pour inciter les SAD « mixtes » à la coordination entre l'aide et le soin.

Le service a dû se mettre en conformité pour le 30 juin 2025.

- **Mise en conformité avec le SEGUR Numérique**

C'est un programme national visant à équiper tous les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) d'un logiciel, un **"Dossier Usager Informatisé"** (DUI). Il permet de faciliter le **suivi et la coordination** du parcours usager, notamment en **sécurisant le partage des informations** utiles entre la structure médico-sociale et ses partenaires.

Les impacts sur le budget :

- Financement de l'ÉTAT en 2024 : 2 920 € pour la mise en conformité des logiciels métier. 
- Mise en place d'une messagerie sécurisée en 2025 : 178,80 € TTC pour les frais de mise en place et un abonnement annuel à hauteur de 214,56 €. 

⇒ Au vu des coûts de fonctionnement qui impactent le service et étant donné que ce n'est pas une obligation, le service n'a pas procédé à la mise en place de la messagerie sécurisée.

• Les nouvelles actions du CCAS et du SAAD pour 2026

L'année 2026 verra tout particulièrement la réalisation des actions suivantes :

⇒ La reprise en gestion d'un local situé en bas de l'immeuble Patton.

Objectifs : Transformer cette salle en un lieu pour les habitants, où se retrouver, échanger et mener à bien des actions collectives ...

- Faciliter le lien social ;
- Rompre l'isolement du public fragilisé ;
- Valoriser les ressources du CCAS : permanence accès aux droits et l'Espace France services, médiatrice sociale du CCAS, animations ;
- Développer l'aller vers ;
- Favoriser l'accès aux droits communs ;
- Accéder au numérique ;
- Mener des actions d'insertion auprès du public rSa.



Budget de fonctionnement annuel envisagé : 1 500 €

⇒ Le service autonomie à domicile doit réaliser une évaluation externe

L'évaluation instituée par la HAS s'inscrit dans le nouveau dispositif d'évaluation des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Elle repose sur un référentiel national unique.

Tous les cinq ans, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAD Aide, ex-SAAD) et les Services d'Aide et de Soins (SAD Aide et Soins, regroupant ex-SPASAD et SSIAD) doivent réaliser une évaluation externe menée par des organismes habilités par la HAS.



Devis signé de 5 400 € TTC avec une aide du Département de 5 000 €.

⇒ Le changement de solution de télégestion mobile pour le service autonomie à domicile :

Ce changement fait suite à une demande du prestataire actuel d'engager des coûts pour l'évolution de la solution utilisée qui n'était plus efficiente.



Fonctionnement : abonnement annuel : 3 924 € TTC / 1 638 € TTC : Formation /
Déploiement : 2 574 € TTC
Investissement : changement de téléphones portables : 2 592 TTC

III-2. Les projets et orientations de l'EHPAD

→ Le budget 2026 va tenir compte des éléments précisés ci-après :

DÉPENSES

- **Au niveau du groupe 1 « Charges à caractère général »**
 - Toutes les dépenses de l'EHPAD vont continuer à être interrogées et à faire l'objet de comparaison auprès de plusieurs fournisseurs pour l'optimisation des dépenses (contrats de maintenance, etc.). L'adhésion à SCA Lamballe (groupement d'achats) va nous y aider.
 - Arrêt au 1^{er} mars 2026 du contrat de prestation avec la Blanchisserie du Maine concernant le linge éponge (serviettes et gants) : économie de 16 k€ HT. Reprise en interne de la prestation.
 - Budget formation optimisé : priorisation de formation au niveau du CNFPT et de SCA Lamballe (maintien d'un budget autour de 25 k€). La thématique « bientraitance est privilégiée ».

- **Au niveau du groupe 2 « Charges de personnel » : il représente 70 % des dépenses de fonctionnement**
 - Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (projection + 26 k€, soit 4 494 k€).
 - Revalorisation des cotisations CNRACL (+ 3 points /an sur 4 ans) + 47 850 €.
 - Poursuite de l'intégration d'une partie du pool de remplacement dans les cycles de travail soins.
 - Poursuivre l'application d'une procédure dégradée en retirant un horaire en cas d'absence (JO).
 - Limitation de l'intérim.

- **Au niveau du groupe 3 (pas d'évolutions significatives projetées).**
 - Consultation pour basculer les emprunts en taux variable en taux fixe pour sécuriser la dépense budgétaire.

RECETTES

- **Au niveau du groupe 1**
 - Tarif hébergement : mise en place au 1^{er} janvier 2026 + 80 k€ projetées (augmentation des tarifs dans la perspective de travaux de réhabilitation et/ou de construction à soutenir).
 - Continuer à optimiser le taux d'occupation sur l'année 2026 (le taux d'occupation moyen s'élève en 2025 à 98.93 % (contre 97.18 % en 2024) pour l'hébergement permanent et à 89.14 % (contre 90.85 % en 2024) pour l'hébergement temporaire).
 - Dotation soins (+ 4 k€) à hauteur de 2 304 238.67 €.

- **Au niveau des groupes 2 et 3 : pas d'attentes de recettes complémentaires. Les versements d'ENGIE au titre du bouclier tarifaire s'arrêtent.**

→ [Les perspectives 2026 pour l'EHPAD dans ses différents volets de sa gouvernance :](#)

Institutionnel

- Faire vivre et faire connaître le projet d'établissement, le projet de l'espace de vie protégé du Hameau du Canal, le projet d'animation auprès des résidents, professionnels, familles et partenaires (diffusion une version synthétique du projet d'établissement).
- Mettre en place un comité éthique pour faire vivre les questions autour de la bientraitance sur la résidence.
- Continuer à impulser la démarche qualité à la suite de l'évaluation HAS – suivi des plans d'actions sur le logiciel AGEVAL avec la désignation de pilotes.
- Faire de la pédagogie auprès des familles et des résidents sur les projets conduits par la résidence et les questions tarifaires.
- Faire vivre le nouveau Conseil de la Vie Sociale avec l'installation de nouveaux membres à la suite des élections qui se sont tenues en mars 2026.
- Se questionner sur la fin de vie et le repos mortuaire sur la résidence (demandes exprimées par des familles et des résidents).
- Installer un comité éthique et impulser son fonctionnement auprès des professionnels, des résidents et des familles.

Finances

- Poursuivre le travail sur les pistes d'économie pour conserver un excédent budgétaire.
- Être vigilant sur le contexte inflationniste.
- Poursuivre l'étude de soutenabilité financière du projet de réhabilitation de l'EHPAD (quel projet retenir adapté dans le cadre d'un maintien des accompagnements sur l'EHPAD ? Quel niveau d'emprunt à déterminer ? Quelle capacité d'autofinancement ?).
- Poursuivre la réflexion sur la priorisation des dépenses d'investissement.

Accompagnement

- Poursuivre la tenue **des commissions thématiques d'accompagnements soins** (contentions, chutes, douleurs, GIR, fin de vie, événements indésirables).
- Ecrire une **charte soignante** (une charge des bonnes pratiques) en collaboration avec les soignantes.
- Poursuivre le suivi des **nouveaux supports de traçabilité** des locaux, des fauteuils roulants et des matériels installés en chambre.
- Rappel des **règles importantes du fonctionnement interne** (vouvoiement, hygiène des mains, ponctualité, respect).
- Continuer à acquérir du matériel de soins pour **améliorer les conditions de travail des professionnels** (lit douche, chariot maintien en température, etc.) : sur proposition des équipes, de l'ergothérapeute et de l'IDEC.
- Déployer les **tablettes numériques NET Soins** auprès des professionnels soignants et hôteliers.

Ressources humaines

- Poursuivre la mise en place des **formations internes sur le logiciel Net Soins** (à la suite d'auto-évaluation par chaque agent) – ces formations se feront par niveau de maîtrise.
- Déploiement du **nouveau logiciel NET Planning** auprès des équipes.
- Poursuivre les **formations internes réalisées par l'équipe paramédicale** (psychologue, ergothérapeute, diététicienne, Infirmier Hygiéniste, kiné libéral).

- Mise en place d'une **politique de mobilité interne** pour harmoniser **les pratiques soignantes entre secteurs** d'accompagnements, mais également accompagner en monter de compétences des jeunes professionnels en âge et en expérience.
- Travail sur **l'équilibre des équipes** en termes d'âge et d'expériences professionnelles.
- Poursuivre **l'accueil de jeunes en stage** sur la résidence pour faire connaître l'EHPAD et permettre une attractivité de recrutements.
- Faire vivre le **livret d'accueil des nouveaux professionnels** mis en place sur la résidence en 2025
- Former les professionnels à la bientraitance (thème majeur du plan de formation).
- Poursuivre la tenue d'une **commission « prévention des risques »** pour analyser les accidents bénins et les accidents du travail en lien avec l'animateur en prévention et des professionnels.
- Limiter le recours à l'intérim et optimiser le pool de remplacement.

Communication

- Poursuivre la mise en place de la **gazette interne** à destination des professionnels (1 gazette tous les deux mois) pour créer de l'interconnaissance sur l'actualité de chaque service.
- Poursuivre l'organisation d'un temps annuel de « **réunions familles** » hors temps festifs pour échanger sur les questions quotidiennes et partager les projets de la résidence. La période de septembre/octobre serait priorisée.
- Poursuivre la diffusion **d'un journal des résidents** (1 journal par trimestre).
- Organiser **un temps festif avec les familles** (date projetée le 29 mai 2026).
- Solliciter les journaux locaux pour mettre en avant **les temps forts de la résidence « printemps des poètes sur 2026 »**.
- Travailler des **supports de communication institutionnels**.
- Poursuivre **l'information régulière aux familles** par l'envoi de mail sur le quotidien de la résidence.
- Continuer à communiquer sur **la plateforme FAMILÉO** destinée aux résidents et familles.
- Réaliser une dernière **vidéo sur le projet d'accompagnement des résidents sur l'espace de vie du Hameau du Canal**.

Démarche qualité

- Faire vivre **la démarche qualité et les plans d'action issus de l'évaluation qualité HAS** (via le logiciel AGEVAL par la désignation de pilotes) – suivi d'un plan d'action qualité global.
- Afficher les résultats HAS via la publication sur le site **QUALISCOPE** comme le prévoit la réglementation.
- Poursuivre **la démarche RGPD** en lien avec le Centre de Gestion.
- Poursuivre le travail sur le **gaspillage alimentaire** en lien avec toutes les équipes.
- Poursuivre la **démarche de gestion des événements indésirables et les actions de prévention des risques**.

Technique

- Au bénéfice du recrutement à mi-temps d'un agent technique sur l'EHPAD, **être plus réactif sur les menus travaux** se présentant au quotidien sur l'EHPAD.

Hôtellerie

- Reprise en interne de **l'entretien des serviettes éponges et gants**.
- Réfléchir à améliorer **la prestation hôtelière** au quotidien (nappes notamment).
- Continuer à travailler la prestation service avec l'équipe hôtelière au bénéfice d'une formation impulsée par la Communauté d'agglomération intitulée « Nourrir ses plaisirs ».

Cuisine

- Poursuivre le travail portant sur le respect de la **loi Egalim** et assurer la déclaration des données de restauration sur le site **Ma cantine** au titre de 2026.
- Travailler avec la diététicienne sur les **régimes alimentaires, les menus et la dénutrition**.
- Continuer en lien avec les équipes soignantes **le suivi des prises de températures** pour les différents services plateaux et salle, dans le respect de la réglementation.
- Revoir **l'aménagement de la plonge** au bénéfice d'une étude ergothérapeute demandée au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Conseil de la Vie Sociale

- Poursuivre le **partage de projets** au sein de l'instance avec les résidents et les familles en appui des responsables de services.
- Continuer à faire vivre la **parole des résidents et des familles** par des temps informels entre résidents et entre les représentants des familles et les familles.

Animation

- Continuer à travailler **l'axe du projet d'animation relatif aux accompagnements individuels**.
- Organisation d'un **temps festif avec les familles en mai 2026**.
- Poursuivre des actions permettant une **ouverture sur l'extérieur** (autour d'elles, partenariat avec l'école de musique, des écoles primaires, lycée, etc.).
- Développer une **animation collective de type SNOEZELEN** pour les résidents très dépendants.

Travaux

- Continuer l'étude de scénario travaux avec le programmiste retenu, CRESCENDO CONSEIL.
- Etudier la pertinence des travaux du rapport audit énergie réalisé par ANA Ingénierie.

→ Les caractéristiques de l'activité d'accueil de l'EHPAD :

○ L'activité autorisée

Places autorisées	2025
Hébergement permanent	114

Hébergement temporaire	3 dont 1 en unité sécurisée depuis le 27/05/2025 (dérogation du CD 35)
TOTAL	117

TAUX D'OCCUPATION - HEBERGEMENT PERMANENT

	2024	2025
Nombre de lits	114	114
Journées prévisionnelles	41 724	41 610
Journées réalisées	40 546	41 163
Taux d'occupation	97.18 %	98.93%
Nombre d'entrées	42	39

TAUX D'OCCUPATION - HEBERGEMENT TEMPORAIRE

	2024	2025
Nombre de lits	2	3
Journées prévisionnelles	732	948
Journées réalisées	665	845
Taux d'occupation	90.85 %	89.14 %
Nombre d'entrées	14	29

Sur l'année 2025, il y a eu 29 contrats d'hébergement temporaire formalisés.

Ils ont eu plusieurs objectifs :

- du répit pour les aidants ;
- la découverte du fonctionnement et la vie dans un EHPAD ;
- la transition entre une sortie d'hospitalisation et un retour à domicile afin de remettre les services d'accompagnement en place.

- Répartition par tranche d'âge de l'ensemble des Résidents

Tranches d'âge	2024	2025
	Effectif	Effectif
< 60 ans	0	0
60 à 69 ans	2	3
70 à 79 ans	11	7
80 à 89 ans	38	39
> 90 ans	57	57
> 100 ans	7	7
TOTAL	115	113
Âge moyen en 2023	88,68 ans	
Âge moyen en 2024	88,15 ans	
Âge moyen en 2025	85,93 ans	

- Répartition des résidents selon leur niveau de dépendance :

2024	2025
------	------

	Effectif	%	Effectif	%
GIR 1	23	20.35	21	18.58
GIR 2	53	46.90	38	33.63
GIR 3	16	14.16	21	18.58
GIR 4	17	15.05	29	25.67
GIR 5	4	3.54	4	3.54
GIR 6	0	0.00	0	0.00
TOTAL	113	100	113	100

* GIR : des Groupes Iso-Ressources (GIR) sont déterminés : ils comprennent les personnes qui nécessitent le même type d'aides. On distingue 6 groupes, du plus autonome (GIR 6) au plus dépendant (GIR 1).

Répartition des Résidents hors 35 par GIR								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GIR 1	0	1	1	1	1	1	1	
GIR 2	6	6	6	6	6	14	11	
GIR 3	4	5	5	5	5	2	5	
GIR 4	8	5	5	5	5	10	6	
GIR 5		1	1	1	1	1		
GIR 6							1	
Total	18	18	18	18	18	28	24	

GMP								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
GMP	685,26	685,26	685,26	732.59	751.29	737	755	755

La Grille AGGIR est l'outil légal d'évaluation de la dépendance des Personnes Agées.

Le GIR Moyen Pondéré (GMP) a augmenté sur 2024 du fait de l'accueil de personnes âgées plus dépendantes.

- [Les effectifs de l'EHPAD des Charmilles](#)

Catégorie de personnel	Effectif en ETP				Postes créés 2015 / 2022
	1 ^{ère} convention 2005	2 ^{ème} convention 2010	3 ^{ème} Convention 2015	CPOM 2022	
Capacité autorisée	89 places	89 places	116 places	116 places	
Direction Administration	2,33	3,50	4	4	
Services généraux, cuisine, diététicien	5,57	11	12,10	12,60	0,5
Animation, service social	1	1	1	1	
ASH	14,67	23,50	23,50	25,50	2
Aides-soignants / AMP	14,59	28	30	32,50	2,50
Psychologue	0,25	0,50	0,50	0,50	
Infirmiers	4	7	7,50	7,50	
1 Animateur + 0,5 AS (100% soins)		1,50	1,50	1,50	
Ergothérapeute	0	0	0,50	0,50	
Médecin	0,20	0,50	0,60	0,60	
TOTAL ETP	42,61	76,50	81,20	86,20	5

Aucune évolution sur les effectifs n'a été réalisée sur 2025.

III-3. Les orientations budgétaires

- Orientations 2026 en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses à caractère général

Pour les **dépenses à caractère général** (chapitre 011), il est demandé aux services, comme les années passées et compte tenu de la conjoncture financière de la collectivité de **maîtriser** le plus possible les propositions budgétaires.

- **Évaluation des dépenses énergétiques 2026 par le SDE 35**

- **Électricité**

Le Syndicat d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) auquel le CCAS de Redon adhère au titre du groupement d'achat d'énergie a fait une première évaluation des dépenses d'électricité pour 2026 de la collectivité à partir des éléments suivants :

- Les achats complémentaires effectués fin 2025 pour le lot TotalEnergies et un prévisionnel de prix Spot basé sur des indices futurs actualisé en mars 2026 pour le reste de la consommation prévisionnelle ;
- La correction d'une erreur de calcul sur le montant de fourniture pour certains sites d'éclairage public ;
- Les prix de capacités définitifs, suite aux dernières enchères d'octobre et décembre ;
- Les prix CEE définitifs suite à la hausse de l'obligation de la 6e période CEE ;
- L'évolution en légère hausse de l'Accise sur l'électricité ;
- La baisse de la CTA.

Nota : Pour ce qui est de l'impact du conflit au Moyen-Orient, il est assuré que cette guerre au Moyen-Orient entraîne une hausse des prix sur les marchés de l'énergie, en particulier sur le gaz. Toutefois, cela n'impactera pas les prix 2026 de nos marchés Engie Lot 1 et Enercoop Lot 2, les achats ayant été réalisés en amont de l'année de fourniture. Sur le marché TotalEnergies Lot 3, une grande majorité du volume a été fixé en amont (93 %), une faible part exposée au spot (7 %) est impactée par la volatilité des prix qui reste pour l'instant maintenue sur l'électricité.

Marché	Entité	Nb de points de livraison	Consommation mi 2024 à mi 2025 en kWh	Estimation du coût 2026 en TTC	A retenir au BP 2026
ENGIE / ENERCOOP / TOTALENERGIES 2026-2027	CCAS	4	31 552	7 543 €	8 000 €
	EHPAD	2	493 429	98 527 €	100 000 €

➤ **Gaz**

L'estimation budgétaire pour la fourniture de gaz 2026 détaillée pour les sites du CCAS a été actualisée avec les éléments suivants :

- la nouvelle consommation annuelle de référence d'avril 2026 de vos sites,
- l'évolution des tarifs d'acheminements,
- la hausse de l'accise gaz (TICGN).

Nota : Pour ce qui est de l'impact du conflit au Moyen-Orient, la guerre au Moyen-Orient entraîne une hausse des prix sur les marchés de l'énergie, en particulier sur le gaz. Toutefois, cela n'impactera pas les prix 2026 de notre marché de fourniture de gaz, les achats ayant été réalisés en amont de l'année de fourniture à 42,29 €/MWh pour la part fourniture de la molécule + constante fournisseur.

A titre d'information, pour l'année 2027, l'achat des derniers volumes a été finalisé en janvier juste avant la crise, les prix sont donc sécurisés pour 2027 à 34,83 €/MWh (fourniture + constante). Pour l'année 2028, le SDE 35 a déjà fixé 60 % des volumes à 31,94 €/MWh.

Marché	Entité	Nb de points de livraison	CAR (Conso annuelle de référence) MWh/an	Estimation du coût 2026 en TTC	A retenir au BP 2026
Marché de gaz GAZ DE BORDEAUX 2026 - 2028	CCAS	1	47,869	5 596 €	6 500 €
	EHPAD	1	667,175	71 386 €	75 000 €

En ce qui concerne les autres dépenses du chapitre 011, notamment les fournitures ou frais de maintenance basés sur des contrats, afin d'atteindre l'objectif de maîtrise des dépenses, il est demandé aux gestionnaires, à périmètre constant et en dehors de tout nouveau besoin dûment justifié, de geler la hausse des crédits budgétaires dits « récurrents » par rapport à 2025 et donc de contenir l'inflation par une recherche d'économies.

Toutefois, pour tenir compte de nouvelles actions ou de nouveaux projets ayant un impact en fonctionnement comme la mise en œuvre du projet social, il est proposé de retenir une enveloppe globale sur ce chapitre constante à hauteur de 114 500 €.

• **Les dépenses de personnel**

Nota : en 2025 les dépenses de personnel représentent 91 % des dépenses de fonctionnement du CCAS et du SAAD et 78 % pour l'EHPAD.

○ **Indice de la Fonction Publique**

La valeur du point indice est de **4,92 €** depuis le 1^{er} juillet 2023, pour donner suite à la revalorisation de + 1,5 %. Comme en 2025, le gouvernement prévoyait plusieurs mesures d'économies sur la fonction publique pour le budget 2026 dont le gel du point d'indice, le non-versement de la prime GIPA (une prime en faveur du pouvoir d'achat pour compenser l'inflation), et le maintien de l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 %.

○ **Revalorisation des plus basses rémunérations**

Après une période de reclassement de l'ensemble des agents dans le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) entre 2016 et 2021, puis le reclassement principalement de la catégorie C au 01/01/2022 (reclassement + bonification d'ancienneté d'un an), les années 2022 à 2024 ont vu une revalorisation des IM sur les premiers échelons (écrasement des grilles avec les augmentations du smic et instauration d'un indice minimum de rémunération).

Depuis le 01/01/2024, le traitement minimum garanti est fixé à l'indice majoré 366. Une indemnité différentielle est à nouveau mise en œuvre au 01/01/2026, après l'augmentation du SMIC.

○ **Taux de cotisation des agents titulaires et stagiaires (CNRACL et régime spécial de sécurité sociale)**

Cotisations patronales	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026	Évolution 2025 / 2026
CNRACL	30,65 %	31,65 %	34,65 %	37,65 %	+ 8,66 %
Retraite additionnelle FP	5 %	5 %	5 %	5 %	=
CNRACL ATIACL	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	=
CNFPT	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	=
CDG obligatoire	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,80 %	=
CDG additionnel	0,42 %	0,45 %	0,40 %	0,40 %	=
CDG Fonds solidarité santé au travail	0,05 %	0,05 %	0,40 %*	0,40 %	=
URSSAF Maladie maternité	9,88 %	8,88 %	9,88 %	9,88 %	=
URSSAF Allocations familiales	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %	=
URSSAF Fonds National d'Aide au Logement	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	=
URSSAF solidarité autonomie personnes âgées	0,30 %	0,30 %	0,30 %	0,30 %	=
Redon Agglomération – Versement mobilité		0,55 %**	0,55 %	0,55 %	=
Région Bretagne – Versement mobilité				0,15 %	+

* en remplacement de facturation de visites médicales – mesure interne du CDG35

** entrée en vigueur au 01/07/2024

○ **Taux de cotisations des agents titulaires de moins de 28 heures par semaine et non titulaires (IRCANTEC et régime général de sécurité sociale)**

Cotisations patronales	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026	Évolution 2025 / 2026
CNFPT	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	=
CDG obligatoire	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	=
CDG additionnel	0,42 %	0,45 %	0,40 %	0,40 %	=
CDG Fonds solidarité santé au travail	0,05 %	0,05 %	0,40 %	0,40 %	=
URSSAF Maladie maternité	13 %	13 %	13 %	13 %	=
URSSAF Allocations familiales	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	=
URSSAF Fonds National d'Aide au Logement	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	=
URSSAF solidarité autonomie personnes âgées	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	=
URSSAF vieillesse plafonnée IRCANTEC	8,55 %	8,55 %	8,55 %	8,55 %	=
URSSAF vieillesse déplafonnée IRCANTEC	1,90 %	1,90 %	1,90 %	1,90 %	=
Retraite IRCANTEC Tranche A	4,20 %	4,20 %	4,20 %	4,20 %	=
Retraite IRCANTEC Tranche B	12,55 %	12,55 %	12,55 %	12,55 %	=
URSSAF Accident du travail *	1,94 %	1,94 %	1,94 %	1,94 %	=
ASSEDIC /Pôle emploi	4,05 %	4,05 %	4,05 %	4,05 %	=
Redon Agglomération – Versement mobilité		0,55 %**	0,55 %	0,55 %	=
Région Bretagne – Versement mobilité				0,15 %	+

* Plus de facturation de visites médicales,

** à compter du 01/07/2024

○ **Plafond de la sécurité sociale**

Le plafond de la Sécurité Sociale passe de 3 864 € à 4 005 € par mois.

○ **Taux des cotisations salariales**

Pas de changement en 2026.

○ **Évolution du SMIC**

Montant du SMIC	du	au	au	au	au	au	Évolution N-1
		01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	
Horaire brut		10,57 €	11,27 €	11,65 €	11,88 €	12,08 €	+ 1,16 %
Mensuel brut		1 603 €	1 709 €	1 767 €	1 802 €	1 823 €	

○ Avantages en nature

L'avantage en nature « nourriture » passe à 5,50 € par repas (pour rappel : 5,45 € en 2025 après 5,35 € en 2024 et 5,20 € en 2023).

○ Ségur de la santé

Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) a été versé sur la paie de décembre 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 aux agents éligibles, à savoir : agents sociaux du SAAD, assistant socio-éducatif, adjoint d'animation exerçant en CCAS.

Ce complément de rémunération est de 191,42 € mensuels net (241,08 € brut) pour un temps plein. Une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour une prise en charge entre le 01/04/2022 et le 31/12/2024, à hauteur de 90 % du versement du CTI des aides à domicile.

La convention a été renouvelée.

○ Évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

Compte tenu de la nécessité de conserver un autofinancement suffisant garant d'une capacité à investir, la collectivité doit **poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale** tout en faisant coïncider une offre de services publics cohérente et efficace avec les moyens mis en œuvre. Cela concerne donc « par ricochet » le CCAS de Redon qui doit s'inscrire dans les mêmes objectifs.

Cela passe par une **recherche d'efficience** pour, à la fois permettre la meilleure allocation possible de ressources municipales et être en adéquation avec une qualité de service à rendre à la population redonnaise.

L'évolution des dépenses de personnel obéit à la conjonction de deux facteurs : un effet « prix » et un effet « volume ».

L'effet « prix » tient compte des évolutions du point de l'indice de la Fonction Publique qui sert de base à la rémunération des agents publics, des évolutions de taux de cotisations sociales, des évolutions des grilles de carrière des fonctionnaires, des évolutions réglementaires du cadre juridique du régime indemnitaire et de tout autre élément décidé par les pouvoirs publics en matière de rémunération des agents publics et pour lesquels la collectivité n'a aucune emprise.

L'effet « volume » comprend les évolutions en termes de nombre d'effectifs, comptabilisés en Équivalent Temps Plein (ETP). C'est sur cet effet que la collectivité a une marge de manœuvre en termes de gestion de masse salariale.

➤ Évolution des effectifs « effet volume » :

En ce qui concerne les effectifs en « volume », les effectifs prévisionnels au 31 décembre 2026 sont communiqués sous réserve des éléments ci-après :

- la politique menée par la Collectivité en termes d'organisation des services et de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC),
- l'évolution réglementaire du statut ou du régime de retraites des fonctionnaires, notamment en lien avec d'éventuelles décisions gouvernementales,
- les départs en retraites et les décisions de remplacement associées.

	Nb d'agents rémunérés au 31 décembre 2025		Effectifs prévisionnels au 31 décembre 2026		Variation de l'effectif physique	
	CCAS/SAAD	EHPAD	CCAS/SAAD	EHPAD	CCAS/SAAD	EHPAD
Fonctionnaires	30	65	30	65	0	=
Agents contractuels de droit public	1	46	2	46	0	=
Agents non titulaires de droit privé	11	0	6	0	0	=
Total	153		153		0	

➤ Evolution des dépenses de personnel « effet prix » :

L'augmentation mécanique des salaires dite de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) due aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne devrait être similaire aux années passées.

Au niveau statutaire, l'impact du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) a déjà été pris en compte pour les agents de la collectivité.

Avec le « Ségur de la santé », les agents de l'EHPAD et du CCAS concernés continuent de bénéficier d'une revalorisation des rémunérations de 183 € net par mois pour un temps plein.

En conséquence, il peut être envisagé, à ce stade, le niveau des dépenses de personnel suivants :

Dépenses de personnel	2022	2023	2024	2025	Prospective 2026
CCAS + SAAD	1 141 010 €	1 217 124 €	1 312 571 €	1 307 708 €	1 330 000 €
<i>évolution N+1/N</i>	7,57%	6,67%	7,92%	- 0,37 %	+ 1,70%
EHPAD	4 048 360 €	4 307 181 €	4 475 634 €	4 468 070 €	4 650 000 €
<i>évolution N+1/N</i>	0,77%	6,39%	3,91%	- 0,17%	+ 4,07%
TOTAL consolidé	5 189 370 €	5 524 305 €	5 788 205 €	5 775 778 €	5 980 000 €
<i>évolution N+1/N</i>	2,19%	6,45%	4,80%	- 0,21%	+ 3,54 %

• **Autres charges du CCAS**

Le volume financier alloué aux subventions aux associations œuvrant dans le champ social ainsi qu'aux aides directes et secours d'urgence attribuées aux personnes en situation difficile devrait être équivalent aux montants attribués l'année passée, à savoir **11 500 €**.

Les recettes de fonctionnement

• La subvention d'équilibre de la Ville pour le budget CCAS + SAAD

Pour rappel, le CCAS ne lève pas l'impôt et vit en quelque sorte « à crédit » de la subvention d'équilibre de la Ville

On peut parfois y voir une charge mais, ce faisant, Redon montre qu'elle place la personne vulnérable au cœur de ses services rendus.

Comme chaque année, il sera fait appel à une subvention d'équilibre de la Ville de Redon.

Pour 2026, vu les charges et les recettes du budget principal, il y a lieu d'abonder la subvention à hauteur de 550 000€ compte tenu de la hausse mécanique des cotisations de CNRACL.

Puis, au vu du creusement du déficit structurel, il sera donc proposé d'augmenter la contribution de la Ville à hauteur de 126 000 € supplémentaires pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, sans pour autant procéder au versement en trésorerie l'intégralité de cette somme et afin de se donner le temps de la réflexion quant au devenir du SAAD.

• La tarification du SAAD et la subvention d'équilibre du budget CCAS vers les budgets SAAD

Les tarifs 2025 du SAAD ont été adoptés en début d'année 2026 (rappel + 3,79 % GIR 1 à 4, + 1,12 % GIR 5 et 6, + 2,34 % aide sociale par rapport à 2025) en conformité avec les taux directeurs définis par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, et selon la même évolution que celle proposée par le Conseil d'Administration de la CNAV pour les prestations de « services ménagers » ne bénéficiant pas de l'Aide Sociale du Département.

En l'absence de capacité d'augmentation tarifaire, l'évolution naturelle des dépenses sur l'année conduit inévitablement à « creuser » le déficit antérieur du budget SAAD GIR 5 et 6. Aussi, en théorie, le budget principal du CCAS devrait-t-il continuer à financer une partie de ce déficit par une subvention d'équilibre budgétaire, afin de pallier au manque à gagner lié au système national de tarification de l'aide à domicile, à hauteur de **318 900€**.

Le budget SAAD GIR 1 à 4 ne nécessite plus, quant à lui, de subvention d'équilibre puisque ses déficits passés ont été intégralement résorbés.

• Autres produits du CCAS

De manière significative, il est à noter :

- qu'au titre du soutien du Département pour l'insertion professionnelle, il est attendu une subvention de près de 57 057 € pour le suivi des allocataires du rSa ; (43 886 € en 2025).

- qu'au titre du Programme de Réussite Éducative, il est attendu une dotation de l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT) diminuée à 10 000 € (cf explications supra) ; (20 000 € en 2025).
- qu'au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT), il est attendu comme les années passées, une somme de 20 015 € pour le financement des logements du CHRS et 1 000 € pour la Halte du passant.
- qu'au titre de l'Espace France services, il est attendu une somme de 47 500 € pour le financement de l'ensemble du projet. (45 000 € en 2025).

Orientations 2025 en investissement CCAS + SAAD et EHPAD

➤ Les principaux investissements du CCAS et du SAAD sur l'année 2025 ont été les suivants :

Libellé	Montant TTC	Nature
1 DESSERTE MOBILE	155,42	21848
1 PRESENTOIR	340,65	21848
MATERIEL TELEPHONIE ET INFORMATIQ. FRANCE SERVICE -	3 451,28	21838
CASQUE ET CLABLE ESPACE FRANCE SERVICES	216,82	2185
BUREAU 160*80 ESPACE FRANCE SERVICES	266,89	21848
BUREAU 80*80 ESPACE FRANCE SERVICES.	220,93	21848
TONO ANGLE 90° CHENE MOYEN AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	144,83	21848
BANQUE D'ACCUEIL AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	157,56	21848
CAISSON MOBILE 1 T AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	133,27	21848
BUREAU COMPACT 160*120 MOBILIER SUITE AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	382,06	21848
COLONNE PLAQUE NOIR AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	62,05	21848
CAISSON MOBILE 1 T AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	133,27	21848
ARMOIRE BASSE A RIDEAUX AMENAGEMENT ESPACE FRANCE SERVICES	193,24	21848
POSTE DE TRAVAIL PC ASSIS/DEBOUT ELECTRIQUE IMMO 25-CCAS-00006	369,48	21848
3 VENTILATEURS	327,78	2188
CONSTATATION QUOTE-PART SUBV	860,00	13911
CONSTATATION QUOTE-PART SUBV	1 800,00	13911
DESTRUCTEUR PAPIER 25-CCAS-00008	1 290,00	21848
FAUTEUIL DE BUREAU AVEC APPUI TETE	532,81	21848
FILTRES DE CONFIDENTIALITE	211,32	21838
TOTAL GENERAL	11 249,66	

Pas de dépenses pour le SAAD 1 à 4 et 5 et 6.

Les dépenses à prévoir pour l'année 2026 :

- Des achats ou renouvellements d'équipements téléphoniques ou informatiques :
Renouvellement d'un photocopieur (6 000 €) et de trois ordinateurs.
- Des achats d'équipements de protection individuelle pour le SAAD.
- Le renouvellement de téléphones portables pour le SAAD (2 592 €).

- Des travaux de sécurisation d'un logement au CHRS Mermoz (10 000 €).
- Les principaux investissements de l'EHPAD les Charmilles sur l'année 2025 ont été les suivants :

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers	Nature	Service
13 BIG BLOC 1800x600x600 et 3 BIG BLOC 1200x600x600	2 736,65	PERIN ET CIE	2181	HEBE
APPAREIL DE PESEE AVEC ATTACHE BAIONNETTE	2 418,56	SCEMED	2181	SOIN
LIT XPRIM II 90X200	1 445,54	REDON SANTE	2184	SOIN
QUATRE PIETEMENT DE TABLE	1 755,15	ATELIER JC SALEY	2184	HEBE
DEUX PORTABLES DECT D63 MESSENGER NOIR Q-89138	1 070,40	HEXATEL	2181	HEBE
5 CONVECTEURS	870,12	SONEPAR	2188	HEBE
POSE RECEPTION SATELLITE FRANSAT PRO TV	7 665,00	SARL JOSSO	2181	HEBE
MATELAS VISCOFLEX	1 850,00	REDON SANTE	2184	SOIN
2EME TRANCHE ETUDE DE FAISABILITE EQUILIBRAGE	7 762,80	OFIS VEOLIA	2031	HEBE
MINI MANIPULATEUR ETANCHE	914,40	HEXATEL	2181	HEBE
BAIN MARIE GN FRANCAIS AVEC ROBINET	282,00	ALLIANCE FROID	2188	HEBE
CHARGEURS COLLECTIFS SIMPLE + CORDON	710,40	HEXATEL	2181	HEBE
SANGLE HAMAC	150,52	REDON SANTE	2188	SOIN
FILET DE CAMOUFLAGE	410,00	VICKEL	2188	HEBE
FOURNITURE DE 2 DECT ASCOM D63 MESSENGER NOIR	1 074,00	HEXATEL	2181	HEBE
40 PALIS GRES	2 450,40	CARRIERES YVOIR	2181	HEBE
TENUES PROFESSIONNELLES TUNIQUE FEMME	536,26	CREATIONS CANTIN - ROZENN	2188	HEBE
TENUES PROFESSIONNELLES PANTALON MIXTE+TUNIQUE	1 004,36	CREATIONS CANTIN - ROZENN	2188	HEBE
PC PORTABLE HP 16 POUCES	834,00	SIGMA	2183	HEBE
TENUES PROFESSIONNELLES TUNIQUE FEMME	897,60	CREATIONS CANTIN - ROZENN	2188	HEBE
DIVERS MATERIEL POUR SALLE DE RESTAURANT	1 798,10	TABLE ET CUISINE	2188	HEBE
BAVOIRS IMPERMEABLES POLYESTER/PVC	354,60	GRANJARD	2188	HEBE
ECG 600G 6 PISTES AVEC INTERPRETATION CONTEC	625,10	DREXCO MEDICAL	2183	SOIN
REFRIGERATEUR FAGOR TABLE TOP 94 LITRES	215,22	BUCAS	2188	HEBE
TROIS PORTABLES 1 DECT D431 DECT D811 DECT D632	1 472,40	HEXATEL	2181	HEBE
BAIN MARIE GN FRANCAIS	288,00	ALLIANCE FROID	2188	HEBE
FOUR MIXTE 10 GN COMBIPRO ELECT	16 230,00	ALLIANCE FROID	2188	HEBE
MIXEUR Marque ROBOT COUPE	594,00	ALLIANCE FROID	2188	HEBE
REFRIGERATEUR TABLE TOP BEKO 114 L	513,05	0	2188	HEBE
REFRIGERATEUR BRANDT 127 LITRES	299,23	BUCAS	2188	HEBE
TELECOMMANDES XPRIM/XPRESS RJ45	570,35	REDON SANTE	2184	SOIN
DIVERS MATERIEL POUR SALLE DE RESTAURANT COMPLEMEN	131,33	TABLE ET CUISINE	2188	HEBE
VOILE ETAMINE	687,00	TRIDECO	2188	HEBE
LOGICIELS ANTI VIRUS PARE FEU	1 468,80	KOESIO - HELIAQ	205	HEBE
REFRIGERATEUR BRANDT TABLE TOP 127 LITRES	298,49	BUCAS	2188	HEBE
12 EXTINCTEURS 6L AVEC ADDITIF SANS FLUOR	1 439,62	SICLI	2188	HEBE
TENUES PROFESSIONNELLES TUNIQUE HOMME ROUILLE ET M	935,71	GRANJARD	2188	HEBE
DEUX PAIRES DE PROTECTIONS AUDITIVES	326,38	COTRAL LABORATOIRE	2188	HEBE
TROIS MEDAILLONS D'APPEL IP 67 - OFFRE 107077	818,40	HEXATEL	2181	HEBE
DEUX PORTABLES D63 MESSENGER NOIR OFFRE 107084	1 074,00	HEXATEL	2181	HEBE
RAPPORT EVALUATION ESSMS	7 647,00	CELAE	2031	HEBE
ORDINATEUR PORTABLE ET STATION D'ACCUEIL	792,05	TBI	2183	HEBE
BAC PLASTIQUE A FON MOBILE BLANC GRAND MODELE	852,00	OUEST BLANCHISSERIE	2184	HEBE
GANTS SURJETE-SERVIENTTES TOILETTE- DRAPS DE BAIN	5 072,87	GRANDJARD	2188	HEBE
CREATION VIDEO 4 SERVICE HOTELIERIE	960,00	VIDEO PROD WIDOO	205	HEBE
TROIS PORTABLES DECT GAP/CAP D43 TALKER	618,00	HEXATEL	2181	HEBE
ACQUISITION DES BATIMENTS GRAPPES	453 000,00	CAROFF DARDET	21311	HEBE
TOTAL	535 919,86			

En 2025, l'établissement a finalisé l'acquisition des bâtiments dits « grappes » auprès de la Ville qui avait supporté la résiliation anticipée du bail pour 453 K€. Cette dépense permet à l'EHPAD d'être propriétaire des bâtiments et de ne plus supporter de loyer annuel à hauteur de 163 K€.

Un budget de 82 000 € a été supporté en investissement pour répondre à différents besoins du quotidien au niveau des équipes (téléphones, tenues professionnelles, ordinateurs, aménagement de l'extérieur de l'espace de vie du Hameau du Canal, etc.).

Enfin, ci-après le recensement des **besoins d'investissement réalisé au titre de 2025** (avant arbitrage budgétaire) :

DIVERS INVESTISSEMENT	Prévisionnel
TELEVISION LED 24 POUCES	139,99
RADIATEURS EMOTION 4 BLANC	1 719,36
FILET DE LAVAGE	1 077,60
65 SACS A LINGE	1 869,84
120 BAVOIRS IMPERMEABLES POLYESTER/PVC	767,68
TENUES PROFESSIONNELLES	228,56
CHARGEURS ASCOM D63	146,40
PORTABLE DECT D43 TALKER	298,80
TENUES PROFESSIONNELLES FEMME PANTALON MIXTE+TUNIQUE	902,71
FAUTEUILS ROULANTS CONFORT CLEMATIS	3 700,00
CHAISE LIFT RAIZER TROLLEY 2 ROUES	5 355,56
COUSSINS POLY AIR BI COMP	909,62
MEDAILLONS APPEL IP67	1 692,00
MATELAS ALOVA	1 016,23
TENUES PROFESSIONNELLES FEMME PANTALON MIXTE+TUNIQUE	380,58
BATTERIES ETANCHE PLOMB	875,09
BALLON TAMPON ECS VERTICAL 1000 LITRES MARQUE CHAROT	14 296,52
MISE EN PLACE DE VENTOUSE	1 356,06
PLATEAUX 4000 GASTRO	705,60
TABLES DE LIT	369,96
NEUF RADIATEURS EMOTION 4 BLANC	1 719,36
MACHINE A LAVER (LINGERIE)	1 100,00
BAC A FOND REMONTANT (LINGERIE)	1 000,00
CHARIOT MAINTIEN EN TEMPERATURE (restauration) - dossier FIPHFP	18 000,00
ETUDE MAITRISE D'ŒUVRE (compléments de scénarios)	15 000,00
CHARIOT DOUCHE	2 900,00
CHARIOTS DE SOINS POUR EQUIPE DE NUIT	4 000,00
TOTAL	81 527,52

Sources documentaires

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la Ville de Redon

Février 2026 - *Direction des Finances et de la Contractualisation de la Ville de Redon*

Cadre juridique du DOB

Code Général des Collectivités Territoriales et nomenclatures comptables M57 et M22

Contexte macroéconomique et panorama de la situation économique mondiale et européenne

Sites en ligne et articles de presse spécialisés – de décembre 2025 à mars 2026

Caisse d'Épargne

La Banque Postale

Finance Active

Contexte national

Projections macroéconomiques – Décembre 2025

La Banque de France

Diagnostic socio-économique du Pays de Redon 2025

Agence d'Attractivité et de Développement du Pays de Redon

La demande d'emploi en Pays de Redon - Bretagne Sud

Site internet de France Travail

État de la Dette du CCAS et de l'EHPAD de Redon

Mars 2026

Finance Active

Rapport d'activités 2025 du CCAS de REDON

Février 2026 - *Direction du CCAS de REDON*